

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 126

16 janvier 2012

SOMMAIRE

HEBB S.A.	6005	Lux-Promotion 2 S.à r.l.	6007
IMMO4YOU Sarl	6007	Lux-Promotion et Participations S.à r.l.	6003
Immolam S.A.	6002	Mama Forte S.à r.l.	6009
Immolam S.A.	6003	Marble House Berlin Investment	6009
Immolam S.A.	6002	MARRIE Spf S.A.	6007
Incotec S.à r.l.	6002	Merlin Entertainments Group Luxem- bourg S.à r.l.	6008
Indican Holding S.A.	6002	Millenium Financière S.A.	6009
In Globo Consult S.A.	6002	Mistral E.E. S.A.	6008
Institut de Beauté Cleopatra S.à r.l.	6003	Mitco Real Estate C S.à r.l.	6010
ITACA Finance S.à r.l.	6011	Morgan Stanley International Finance S.A.	6010
Italux Food S.à r.l.	6006	Mountain Investments S.A.	6010
Izet Sarl	6003	MULTICORP Spf S.A.	6009
Jero S.A.	6005	Munhowen Lifestyle Sarl	6008
J.R. Promotion 1 S.à r.l.	6003	MVJ S.A.	6010
J.R. Promotion 3 S.à r.l.	6005	Nefertoum	6038
Juler S.à r.l.	6004	Nelissen Engineering S.A.	6038
Karba Lux s. à r.l.	6004	New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l.	6038
Kg S.A.	6004	NewWorld Luxembourg S.A.	6011
Krivodol S. à r.l.	6003	Nord Lux Immo S.A.	6009
Laurent Properties S.A.	6006	Novimmo S.A.	6039
La Varenne Group S.A.	6005	OB Parntership S.C.S.	6047
Lecomte & Partners S.à r.l.	6006	OB Partnership GP S.à r.l.	6039
Le Criquet	6006	Olive Properties S.A.	6047
Legacy Aviation S.à r.l.	6004	Operativa Internacional Portuaria (O.I.P.) S.à r.l.	6047
Le Ramoneur S.à r.l.	6048	Ophis Holding S.A.	6047
LICR S. à r.l.	6007	Orthopédie Pro-Technik, S.à r.l.	6047
Lou Miejou S.A.	6006	Ring Investment S.A.	6010
LPP Construct S.à r.l.	6005	Sandstorm Gold (Luxembourg)	6039
L.RAPHAEL International S.A.	6004		
L.RAPHAEL International S.A.	6005		
LuxCo 113 S.à r.l.	6008		
Lux-Composition S.A.	6005		
Luxcustoms S.à r.l.	6007		
Luxepromotion, S.à r.l.	6007		

Immolam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170780/10.

(110198757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

In Globo Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 88.033.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011170781/14.

(110198712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Incotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 157.423.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170782/10.

(110198238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Indican Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170783/9.

(110198690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Immolam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170778/10.

(110198252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Immolam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 140.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170779/10.

(110198756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Institut de Beauté Cleopatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4992 Sanem, 1, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 101.295.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011170786/14.

(110198386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Izet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 29, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.579.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170803/10.

(110198548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

**J.R. Promotion 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lux-Promotion et Participations S.à r.l.).**

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue Jean-Baptiste Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 94.369.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170804/10.

(110198554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Krivodol S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 3, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 112.719.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170813/9.

(110198333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Juler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.286.

—
Les comptes annuels du 15 juillet 2011 au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011170808/14.

(110198749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Kg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.179.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170810/10.

(110198817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Karba Lux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.400.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170812/10.

(110198542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

L.RAPHAEL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 147.030.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170814/10.

(110198366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Legacy Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.988.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170817/9.

(110198037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

**J.R. Promotion 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LPP Construct S.à r.l.).**

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 102.486.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170805/10.

(110198556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

**Jero S.A., Société Anonyme,
(anc. HEBB S.A.).**

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 113.749.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170807/10.

(110198550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

L.RAPHAEL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 147.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170815/10.

(110198469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

La Varenne Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.
R.C.S. Luxembourg B 46.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170816/10.

(110198610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Lux-Composition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 22, rue du 31 Août 1942.
R.C.S. Luxembourg B 92.444.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 13/12/2011.

FRL SA
Signature

Référence de publication: 2011170823/13.

(110198278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Italux Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 138.107.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.
Bureau comptable et fiscal
54, rue d'Esch
L-3921 Mondercange
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011170802/15.

(110198216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Lou Miejou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 144.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170822/9.

(110198557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Laurent Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170833/10.

(110198470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Le Criquet, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170834/9.

(110198389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Lecomte & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Troisvierges.

Référence de publication: 2011170835/10.

(110198160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

LICR S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 93.008.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170836/10.

(110198733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Lux-Promotion 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J.B. Gillarding.
R.C.S. Luxembourg B 99.669.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170843/10.

(110198641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Luxcustoms S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 44.650.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011170846/14.

(110198896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

**Luxepromotion, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IMMO4YOU Sarl).**

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 102.794.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170847/10.

(110198559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

MARRIE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.798.

Les comptes annuels au 30/09/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170851/9.

(110198439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

LuxCo 113 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 152.299.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Décembre 2011.
TMF Management Luxembourg S.A.
Signataire autorisé

Référence de publication: 2011170826/12.

(110198150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.764.845,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.846.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1128 du 2 novembre 2005.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011170849/14.

(110198359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Mistral E.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 137.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011170860/13.

(110198693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Munhowen Lifestyle Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 35, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 123.494.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.
Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2011170868/14.

(110198662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Marble House Berlin Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.986.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170848/10.

(110198281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Mama Forte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 16, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 153.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170850/10.

(110198621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Millenium Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.300.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011170859/11.

(110198306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Nord Lux Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 108.803.

La date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 14/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011170880/13.

(110198561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

MULTICORP Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.783.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170867/9.

(110198441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Mitco Real Estate C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170861/10.

(110198368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Morgan Stanley International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.567.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63274 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170865/10.

(110198593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Mountain Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 123.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170866/10.

(110198476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Ring Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.178.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011170939/13.

(110198123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

MVJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170869/10.

(110198253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

NewWorld Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 118.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170871/10.

(110198255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

ITACA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.731.250,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 161.507.

In the year two thousand and eleven, on the ninth November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "ITACA Finance S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 42, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.507, incorporated by a notarial deed enacted on 7 June 2011, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2044 page 98066 of 2 September 2011, which articles of association have been lastly modified by a notarial deed enacted on 14 October 2011, not yet published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Charles de Kerchove, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Etienne Hein, lawyer, residing at Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder, being ITACA HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.959 (the "Sole Shareholder"), is represented by proxy and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 150,000 (one hundred fifty thousand) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Restructuring of the share capital through the reduction of the nominal value of the 150,000 (one hundred fifty thousand) issued shares of the Company of EUR 1 (one Euro) down to EUR 0.10 (ten Euro cents) so that the new share capital of the Company amount to EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) represented by 150,000 (one hundred fifty thousand) shares of the Company, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents) and immediate allocation of the available amount of EUR 135,000 (one hundred thirty-five thousand Euro) resulting from this restructuring to the share premium account of the Company;

3. Reclassification of the 150,000 (one hundred fifty thousand) issued shares into 150,000 (one hundred fifty thousand) new Class A1 Shares, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents);

4. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 12,716,250 (twelve million seven hundred sixteen thousand two hundred fifty Euro) so as to raise it from its new amount of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) to EUR 12,731,250 (twelve million seven hundred thirty-one thousand two hundred fifty Euro) by the issuance of 99,813 (ninety-nine thousand eight hundred thirteen) new Ordinary A Shares, 865,601 (eight hundred sixty-five thousand six hundred one) new Class A1 Shares, 100,544,566 (one hundred million five hundred forty-four thousand five hundred sixty-six) new Class A2 Shares, 9,328 (nine thousand three hundred twenty-eight) new Ordinary B Shares, 94,916 (ninety-four thousand nine hundred sixteen) Class B1 Shares, 9,396,688 (nine million three hundred ninety-six thousand six hundred eighty-eight) new Class B2 Shares, 2,799 (two thousand seven hundred ninety-nine) new Ordinary C Shares, 28,475 (twenty-eight thousand four hundred seventy-five) new Class C1 Shares, 2,819,007 (two million eight hundred nineteen thousand seven) new Class C2 Shares, 12,127 (twelve thousand one hundred twenty-seven) new Ordinary D Shares, 123,391 (one hundred twenty-three thousand three hundred ninety-one) new Class D1 Shares, 12,215,695

(twelve million two hundred fifteen thousand six hundred ninety-five) new Class D2 Shares, 933 (nine hundred thirty-three) new Ordinary E Shares, 9,492 (nine thousand four hundred ninety-two) new Class E1 Shares, 939,669 (nine hundred thirty-nine thousand six hundred sixty-nine) new Class E2 Shares, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents), the whole to be fully paid up through a contribution in cash in a global amount of EUR 127,050,000 (one hundred twenty-seven million fifty thousand Euro) of which EUR 114,333,750 (one hundred fourteen million three hundred thirty-three thousand seven hundred fifty Euro) shall be allocated to the share premium;

5. Subscription and payment by:

(i) ITACA HOLDCO S.à r.l., of 55,970 (fifty-five thousand nine hundred seventy) Ordinary A Shares, 419,496 (four hundred nineteen thousand four hundred ninety-six) Class A1 Shares and 56,380,130 (fifty-six million three hundred eighty thousand one hundred thirty) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 56,805,223 (fifty-six million eight hundred five thousand two hundred twenty-three Euro) of which EUR 51,119,663.40 (fifty-one million one hundred nineteen thousand six hundred sixty-three Euro and forty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(ii) MASTER 6 S.à r.l., of 43,843 (forty-three thousand eight hundred forty-three) Ordinary A Shares, 446,105 (four hundred forty-six thousand one hundred five) Class A1 Shares and 44,164,436 (forty-four million one hundred sixty-four thousand four hundred thirty-six) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 44,614,925.30 (forty-four million six hundred fourteen thousand nine hundred twenty-five Euro thirty Euro cents) of which EUR 40,149,486.90 (forty million one hundred forty-nine thousand four hundred eighty-six Euro ninety Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V. of 6,856 (six thousand eight hundred fifty-six) Ordinary B Shares, 69,763 (sixty-nine thousand seven hundred sixtythree) Class B1 Shares and 6,906,566 (six million nine hundred six thousand five hundred sixty-six) Class B2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 6,977,014.60 (six million nine hundred seventy-seven thousand fourteen Euro sixty Euro cents) of which EUR 6,278,696.10 (six million two hundred seventy-eight thousand six hundred ninety-six Euro ten Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V. of 2,472 (two thousand four hundred seventy-two) Ordinary B Shares, 25,153 (twenty-five thousand one hundred fiftythree) Class B1 Shares and 2,490,122 (two million four hundred ninety thousand one hundred twenty-two) Class B2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 2,515,522.20 (two million five hundred fifteen thousand five hundred twenty-two Euro twenty Euro cents) of which EUR 2,263,747.50 (two million two hundred sixty-three thousand seven hundred forty-seven Euro fifty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(v) EURO CHOICE III LP of 2,379 (two thousand three hundred seventy-nine) Ordinary C Shares 24,204 (twenty-four thousand two hundred four) Class C1 Shares and 2,396,156 (two million three hundred ninety-six thousand one hundred fifty-six) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 2,420,597.90 (two million four hundred twenty thousand five hundred ninetyseven Euro ninety Euro cents) of which EUR 2,178,324 (two million one hundred seventy-eight thousand three hundred twenty-four Euro) shall be allocated to the share premium;

(vi) EURO CHOICE III FCPR of 420 (four hundred twenty) Ordinary C Shares, 4,271 (four thousand two hundred seventy-one) Class C1 Shares and 422,851 (four hundred twenty-two thousand eight hundred fifty-one) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 427,164 (four hundred twenty-seven thousand one hundred sixty-four Euro) of which EUR 384,409.80 (three hundred eighty-four thousand four hundred nine Euro eighty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A. of 12,127 (twelve thousand one hundred twenty-seven) Ordinary D Shares, 123,391 (one hundred twenty-three thousand three hundred ninety-one) Class D1 Shares and 12,215,695 (twelve million two hundred fifteen thousand six hundred ninety-five) Class D2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 12,340,298.70 (twelve million three hundred forty thousand two hundred ninety-eight Euro seventy Euro cents) of which EUR 11,105,177.40 (eleven million one hundred five thousand one hundred seventy-seven Euro forty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(viii) Wilshire BVV Europe LP, of 933 (nine hundred thirty-three) Ordinary E Shares 9,492 (nine thousand four hundred ninety-two) Class E1 Shares and 939,669 (nine hundred thirty-nine thousand six hundred sixty-nine) Class E2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 949,254.30 (nine hundred forty-nine thousand two hundred fifty-four Euro thirty Euro cents) of which EUR 854,244.90 (eight hundred fifty-four thousand two hundred forty-four Euro ninety Euro cents) shall be allocated to the share premium;

6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Amendment of the corporate object of the Company;
8. Full restatement of the Company's articles of association;
9. Appointment of new managers of the Company; and
10. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to restructure the share capital of the Company by reducing the nominal value of the 150,000 (one hundred fifty thousand) issued shares of the Company of EUR 1 (one Euro) down to EUR 0.10 (ten Euro cents) so that the new share capital of the Company amount to EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) represented by 150,000 (one hundred fifteen thousand) shares of the Company, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents). It is further resolved that the available amount of EUR 135,000 (one hundred thirty-five thousand Euro) resulting from this restructuring shall then be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution:

It is resolved to approve the creation of a new class of Class A1 Shares and then to reclassify the 150,000 (one hundred fifteen thousand) issued shares of the Company, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents), into 150,000 (one hundred fifteen thousand) new Class A1 Shares, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) and to resolve that the share premium account of the Company, amounting to EUR 135,000 (one hundred thirty-five thousand Euro) be allocated to a share premium account attached to the Class A1 Shares.

Fourth resolution:

It is resolved to (i) approve the creation of new classes of new Ordinary A Shares, Class A2 Shares, Ordinary B Shares, Class B1 Shares, Class B2 Shares, Ordinary C Shares, Class C1 Shares, Class C2 Shares, Ordinary C Shares, Class C1 Shares, Class C2 Shares, Ordinary D Shares, Class D1 Shares, Class D2 Shares, Ordinary E Shares, Class E1 Shares and Class E2 Shares and then (ii) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,716,250 (twelve million seven hundred sixteen thousand two hundred fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) to EUR 12,731,250 (twelve million seven hundred thirty-one thousand two hundred fifty Euro) by the issuance of 99,813 (ninety-nine thousand eight hundred thirteen) new Ordinary A Shares, 865,601 (eight hundred sixty-five thousand six hundred one) new Class A1 Shares, 100,544,566 (one hundred million five hundred forty-four thousand five hundred sixty-six) new Class A2 Shares, 9,328 (nine thousand three hundred twenty-eight) new Ordinary B Shares, 94,916 (ninety-four thousand nine hundred sixteen) new Class B1 Shares, 9,396,688 (nine million three hundred ninety-six thousand six hundred eighty-eight) new Class B2 Shares, 2,799 (two thousand seven hundred ninety-nine) new Ordinary C Shares, 28,475 (twenty-eight thousand four hundred seventy-five) new Class C1 Shares, 2,819,007 (two million eight hundred nineteen thousand seven) new Class C2 Shares, 12,127 (twelve thousand one hundred twenty-seven) new Ordinary D Shares, 123,391 (one hundred twenty-three thousand three hundred ninety-one) new Class D1 Shares, 12,215,695 (twelve million two hundred fifteen thousand six hundred ninety-five) new Class D2 Shares, 933 (nine hundred thirty-three) new Ordinary E Shares, 9,492 (nine thousand four hundred ninety-two), new Class E1 Shares, 939,669 (nine hundred thirty-nine thousand six hundred sixty-nine) new Class E2 Shares, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents), the whole to be fully paid up through a contribution in cash (the "Contribution") in a global amount of EUR 127,050,000 (one hundred twenty-seven million fifty thousand Euro) of which EUR 114,333,750 (one hundred fourteen million three hundred thirty-three thousand seven hundred fifty Euro), shall be allocated to a share premium account attached to each of above Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class B1 Shares, Class B2 Shares Class C1 Shares, Class C2 Shares, Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class E1 Shares and Class E2 Shares and as further detailed in the foregoing resolution.

Fifth resolution:

Pursuant to the above fourth resolution, it is resolved to accept the subscription and payment by ITACA HOLDCO S.à r.l., being the Sole Shareholder, and the following subscribers listed hereunder from (ii) to (viii) (the "Subscribers"):

(i) ITACA HOLDCO S.à r.l., being the Sole Shareholder, subscribing for 55,970 (fifty-five thousand nine hundred seventy) Ordinary A Shares, 419,496 (four hundred nineteen thousand four hundred ninety-six) Class A1 Shares and 56,380,130 (fifty-six million three hundred eighty thousand one hundred thirty) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 56,805,223 (fifty-six million eight hundred five thousand two hundred twenty-three Euro) of which EUR 5,685,559.60 (five million six hundred eighty-five thousand five hundred fifty-nine Euro sixty Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 377,546.40 (three hundred seventy-seven thousand five hundred forty-six Euro forty Euro cents) shall be allocated to the Class A1 Shares share premium account and EUR 50,742,117 (fifty million seven hundred forty-two thousand one hundred seventeen Euro) shall be allocated to the Class A2 Shares share premium account;

(ii) MASTER 6 S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 10, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number

B0162797, capital stock Euro 12,500 subscribing for 43,843 (forty-three thousand eight hundred forty-three) Ordinary A Shares, 446,105 (four hundred forty-six thousand one hundred five) Class A1 Shares and 44,164,436 (fortyfour million one hundred sixty-four thousand four hundred thirty-six) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 44,614,925.30 (forty-four million six hundred fourteen thousand nine hundred twenty-five Euro thirty Euro cents) of which EUR 4,465,438.40 (four million four hundred sixty-five thousand four hundred thirty-eight Euro forty Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 401,494.50 (four hundred one thousand four hundred ninety-four Euro fifty Euro Cents) shall be allocated to the Class A1 Shares share premium account and EUR 39,747,992.40 (thirty nine million seven hundred forty-seven thousand nine hundred ninety-two Euro forty Euro cents) shall be allocated to the Class A2 Shares share premium account;

(iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V., a limited partnership duly incorporated under the Dutch laws, whose registered office is at Amsterdam, Jachthavenweg 118, 1081KJ, subscribing for 6,856 (six thousand eight hundred fifty-six) Ordinary B Shares, 69,763 (sixty-nine thousand seven hundred sixty-three) Class B1 Shares and 6,906,566 (six million nine hundred six thousand five hundred sixty-six) Class B2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 6,977,014.60 (six million nine hundred seventyseven thousand fourteen Euro sixty Euro cents) of which EUR 698,318.50 (six hundred ninety-eight thousand three hundred eighteen Euro fifty Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 62,786.70 (sixty-two thousand seven hundred eighty-six Euro seventy Euro cents) shall be allocated to the Class B1 Shares share premium account and EUR 6,215,909.40 (six million two hundred fifteen thousand nine hundred nine Euro forty Euro cents) shall be allocated to the Class B2 Shares share premium account;

(iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V., a limited partnership duly incorporated under the Dutch laws, whose registered office is at Amsterdam, Jachthavenweg 118, 1081KJ , subscribing for 2,472 (two thousand four hundred seventy-two) Ordinary B Shares, 25,153 (twenty-five thousand one hundred fifty three) Class B1 Shares and 2,490,122 (two million four hundred ninety thousand one hundred twenty two) Class B2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 2,515,522.20 (two million five hundred fifteen thousand five hundred twenty two Euro twenty Euro cents) of which EUR 251,774.70 (two hundred fifty-one thousand seven hundred seventy-four Euro seventy Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 22,637.70 (twenty-two thousand six hundred thirty-seven Euro seventy Euro cents) shall be allocated to the Class B1 Shares share premium account and EUR 2,241,109.80 (two million two hundred forty-one thousand one hundred nine Euro eighty Euro cents) shall be allocated to the Class B2 Shares share premium account;

(v) EURO CHOICE III LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Scotland, whose registered office is at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, acting through its general partner Euro Choice III GP Limited, 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, subscribing for 2,379 (two thousand three hundred seventy-nine) Ordinary C Shares, 24,204 (twenty-four thousand two hundred four), Class C1 Shares and 2,396,156 (two million three hundred ninety-six thousand one hundred fifty-six) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 2,420,597.90 (two million four hundred twenty thousand five hundred ninety-seven Euro ninety Euro cents) of which EUR 242,273.90 (two hundred forty-two thousand two hundred seventy-three Euro ninety Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 21,783.60 (twenty-one thousand seven hundred eighty-three Euro sixty Euro cents) shall be allocated to the Class C1 Shares share premium account and EUR 2,156,540.40 (two million one hundred fifty-six thousand five hundred forty Euro forty Euro cents) shall be allocated to the Class C2 Shares share premium account;

(vi) EURO CHOICE III FCPR, a fonds commun de placement à risques à procédure allégée, a fund organized under the laws of France, having its registered office in 8, rue Royale, 75008 Paris, France, registration number ISIN FR0010362988, subscribing for 420 (four hundred twenty) Ordinary C Shares, 4,271 (four thousand two hundred seventy-one) Class C1 Shares and 422,851 (four hundred twenty-two thousand eight hundred fifty-one) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 427,164 (four hundred twentyseven thousand one hundred sixty-four Euro) of which EUR 42,754.20 (forty-two thousand seven hundred fifty-four Euro twenty Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 3,843.90 (three thousand eight hundred forty-three Euro ninety Euro cents) shall be allocated to the Class C1 Shares share premium account and EUR 380,565.90 (three hundred eighty thousand five hundred sixty-five Euro ninety Euro cents) shall be allocated to the Class C2 Shares share premium account;

(vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A., a corporation duly incorporated under the laws of Italy, whose registered office is at Via Zamboni, 2, 40126 Bologna (Italy), with a share capital equal to Euro 579.184.200,00, fiscal code n. 97588980017, subscribing for 12,127 (twelve thousand one hundred twenty-seven) Ordinary D Shares, 123,391 (one hundred twenty-three thousand three hundred ninety-one) Class D1 Shares and 12,215,695 (twelve million two hundred fifteen thousand six hundred ninety-five) Class D2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 12,340,298.70 (twelve million three hundred forty thousand two hundred ninety-eight Euro seventy Euro cents) of which EUR 1,235,121.30 (one million two hundred thirty-five thousand one hundred twenty-one Euro thirty Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 111,051.90 (one hundred eleven thousand fifty-one Euro ninety Euro cents) shall be allocated to the Class D1 Shares share premium account and EUR 10,994,125.50 (ten million nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-five Euro fifty Euro cents) shall be allocated to the Class D2 Shares share premium account; and

(viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Delaware, whose registered office is at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, subscribing for 933 (nine hundred thirtythree) Ordinary E Shares, 9,492 (nine thousand four hundred ninetytwo) Class E1 Shares and 939,669 (nine hundred thirty-nine thousand six hundred sixty-nine) Class E2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 949,254.30 (nine hundred forty-nine thousand two hundred fifty-four Euro thirty Euro cents) of which EUR 95,009.40 (ninety-five thousand nine Euro forty Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 8,542.80 (eight thousand five hundred forty-two Euro eighty Euro cents) shall be allocated to the Class E1 Shares share premium account and EUR 845,702.10 (eight hundred forty-five thousand seven hundred two Euro ten Euro cents) shall be allocated to the Class E2 Shares share premium account.

Subscribers' Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes ITACA HOLDCO S.à r.l., being the Sole Shareholder and the Subscribers, here represented by Mr. Charles de Kerchove, pre-named, by virtue of proxies given on 8 November 2011.

(i) ITACA HOLDCO S.à r.l., being the Sole Shareholder declares to subscribe the above 55,970 (fifty-five thousand nine hundred seventy) Ordinary A Shares, 419,496 (four hundred nineteen thousand four hundred ninety-six) Class A1 Shares and 56,380,130 (fifty-six million three hundred eighty thousand one hundred thirty) Class A2 Shares and to pay them up entirely together with the share premium by a contribution in cash amounting to EUR 56,805,223 (fifty-six million eight hundred five thousand two hundred twentythree Euro);

(ii) MASTER 6 S.à r.l., declares to subscribe the above 43,843 (fortythree thousand eight hundred forty three) Ordinary A Shares, 446,105 (four hundred forty-six thousand one hundred five) Class A1 Shares and 44,164,436 (forty-four million one hundred sixty-four thousand four hundred thirty-six) Class A2 Shares and to pay them up entirely together with the above share premium by a contribution in cash amounting to EUR 44,614,925.30 (forty four million six hundred fourteen thousand nine hundred twenty-five Euro thirty Euro cents);

(iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V. declares to subscribe the above 6,856 (six thousand eight hundred fifty-six) Ordinary B Shares, 69,763 (sixty-nine thousand seven hundred sixtythree) Class B1 Shares and 6,906,566 (six million nine hundred six thousand five hundred sixty-six) Class B2 Shares and to pay them up entirely together with the above share premium by a contribution in cash amounting to EUR 6,977,014.60 (six million nine hundred seventy-seven thousand fourteen Euro sixty Euro cents);

(iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V. declares to subscribe the above 2,472 (two thousand four hundred seventytwo) Ordinary B Shares, 25,153 (twenty-five thousand one hundred fifty-three) Class B1 Shares and 2,490,122 (two million four hundred ninety thousand one hundred twenty-two) Class B2 Shares and to pay them up entirely together with the above share premium by a contribution in cash amounting to EUR 2,515,522.20 (two million five hundred fifteen thousand five hundred twenty-two Euro twenty Euro cents);

(v) EURO CHOICE III LP declares to subscribe the above 2,379 (two thousand three hundred seventy-nine) Ordinary C Shares, 24,204 (twenty-four thousand two hundred four), Class C1 Shares and 2,396,156 (two million three hundred ninety-six thousand one hundred fifty-six) Class C2 Shares and to pay them up entirely together with the above share premium by a contribution in cash amounting to 2,420,597.90 (two million four hundred twenty thousand five hundred ninety-seven Euro ninety Euro cents);

(vi) EURO CHOICE III FCPR declares to subscribe the above 420 (four hundred twenty) Ordinary C Shares, 4,271 (four thousand two hundred seventy-one) Class C1 Shares and 422,851 (four hundred twenty-two thousand eight hundred fifty-one) Class C2 Shares and to pay them up entirely together with the above share premium by a contribution in cash amounting to EUR 427,164 (four hundred twentyseven thousand one hundred sixty-four Euro);

(vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A. declares to subscribe the above 12,127 (twelve thousand one hundred twenty-seven) Ordinary D Shares, 123,391 (one hundred twenty-three thousand three hundred ninetyone) Class D1 Shares and 12,215,695 (twelve million two hundred fifteen thousand six hundred ninety-five) Class D2 Shares and to pay them up entirely together with the above share premium by a contribution in cash amounting to EUR 12,340,298.70 (twelve million three hundred forty thousand two hundred ninety-eight Euro seventy Euro cents); and

(viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP declares to subscribe the above 933 (nine hundred thirty-three) Ordinary E Shares 9,492 (nine thousand four hundred ninety-two) Class E1 Shares and 939,669 (nine hundred thirty-nine thousand six hundred sixty-nine) Class E2 Shares and to pay them up entirely together with the above share premium by a contribution in cash amounting to EUR 949,254.30 (nine hundred forty-nine thousand two hundred fifty-four Euro thirty Euro cents).

Evidence of the Contribution

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, so that the total amount of EUR 127,050,000 (one hundred twenty-seven million fifty thousand Euro) is from now on at the free disposal of the Company.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

(i) ITACA HOLDCO S.à r.l.	55,970 Ordinary A Shares
	569,496 Class A1 Shares

	56,380,130 Class A2 Shares
(ii) MASTER 6 S.à r.l.	43,843 Ordinary A Shares 446,105 Class A1 Shares
	44,164,436 Class A2 Shares
(iii) ALPINVEST PARTNERS COINVESTMENTS 2009 C.V.	6,856 Ordinary B Shares 69,763 Class B1 Shares 6,906,566 Class B2 Shares
(iv) ALPINVEST PARTNERS COINVESTMENTS 2010 II C.V.	2,472 Ordinary B Shares 25,153 Class B1 Shares 2,490,122 Class B2 Shares
(v) EURO CHOICE III LP	2,379 Ordinary C Shares 24,204 Class C1 Shares 2,396,156 Class C2 Shares
(vi) EURO CHOICE III FCPR	420 Ordinary C Shares 4,271 Class C1 Shares 422,851 Class C2 Shares
(vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A.	12,127 Ordinary D Shares 123,391 Class D1 Shares 12,215,695 Class D2 Shares
(viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP	933 Ordinary E Shares 9,492 Class E1 Shares 939,669 Class E2 Shares

The notary states that the 127,312,500 (one hundred twenty-seven million three hundred twelve thousand five hundred) shares, representing the entire new share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Seventh resolution:

It is unanimously resolved to amend the corporate object clause of the Company in accordance with the main investment purpose of the Company, to be read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in (i) Penelope S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Milan, Viale Bianca Maria n. 25, Italy, registered with the Companies Register of Milan n. 07477880962, (“Penelope”) and (ii) Savio Macchine Tessili S.p.A. a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Pordenone (PN), Via Udine n. 105, Italy, registered with the Companies Register of Pordenone, n. 01291010930 (“Savio”) and the relevant group, and in any companies resulting from the reorganization of Penelope and/or Savio, in particular the merger of Penelope and Savio, and holding, managing and transferring, directly or indirectly, of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other form of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issue of any debt securities) to companies or other entities or enterprise in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

The Company may also give guarantees and grant security (including upstream and cross-stream) in favour of third parties in order to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprise in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create a security over some or all of its assets.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.”

Eight resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to fully restate the Articles to be read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the “Company”), and in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter, the “Articles”).

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in (i) Penelope S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Milan, Viale Bianca Maria n. 25, Italy, registered with the Companies Register of Milan n. 07477880962, (“Penelope”) and (ii) Savio Macchine Tessili S.p.A. a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Pordenone (PN), Via Udine n. 105, Italy, registered with the Companies Register of Pordenone, n. 01291010930 (“Savio”) and the relevant group, and in any companies resulting from the reorganization of Penelope and/or Savio, in particular the merger of Penelope and Savio, and holding, managing and transferring, directly or indirectly, of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other form of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issue of any debt securities) to companies or other entities or enterprise in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

The Company may also give guarantees and grant security (including upstream and cross-stream) in favour of third parties in order to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprise in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create a security over some or all of its assets.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of ITACA Finance S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to another place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s capital is fixed at EUR 12,731,250 (twelve million seven hundred thirty-one thousand two hundred fifty Euros), represented by 127,312,500 (one hundred twenty-seven million three hundred twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, divided into:

(i) 125,000 (one hundred twenty-five thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) classified as follows:

- 99,813 (ninety-nine thousand eight hundred thirteen) ordinary class A shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary A Shares”),

- 9,328 (nine thousand three hundred twenty-eight) ordinary class B shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary B Shares”),

- 2,799 (two thousand seven hundred ninety-nine) ordinary class C shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary C Shares”),

- 12,127 (twelve thousand one hundred twenty-seven) ordinary class D shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary D Shares”),

- 933 (nine hundred thirty-three) ordinary class E shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary E Shares”),

(ii) 1,271,875 (one million two hundred seventy-one thousand eight hundred seventy-five) first preferred classes of shares (the “First Preferred Classes of Shares”) as follows:

- 1,015,601 (one million fifteen thousand six hundred one) class A1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class A1 Shares”),

- 94,916 (ninety-four thousand nine hundred sixteen) class B1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class B1 Shares”),

- 28,475 (twenty-eight thousand four hundred seventy-five) class C1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class C1 Shares”),

- 123,391 (one hundred twenty-three thousand three hundred ninetyone) class D1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Class D1 Shares”), and

- 9,492 (nine thousand four hundred ninety-two) class E1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class E1 Shares"),

and (iii) 125,915,625 (one hundred twenty-five million nine hundred fifteen thousand six hundred twenty-five) second preferred classes of shares (the "Second Preferred Classes of Shares") as follows:

- 100,544,566 (one hundred million five hundred forty-four thousand five hundred sixty-six) class A2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class A2 Shares"),

- 9,396,688 (nine million three hundred ninety-six thousand six hundred eighty-eight) class B2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class B2 Shares"),

- 2,819,007 (two million eight hundred nineteen thousand seven) class C2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class C2 Shares"),

- 12,215,695 (twelve million two hundred fifteen thousand six hundred ninety-five) class D2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class D2 Shares"), and

- 939,669 (nine hundred thirty-nine thousand six hundred sixty-nine) class E2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class E2 Shares").

The Ordinary A Shares, the Class A1 Shares and Class A2 Shares (collectively referred as the "Class A Shares"), the Ordinary B Shares, the Class B1 Shares and Class B2 Shares (collectively referred as the "Class B Shares"), the Ordinary C Shares, the Class C1 Shares and Class C2 Shares (collectively referred as the "Class C Shares"), the Ordinary D Shares, the Class D1 Shares and Class D2 Shares (collectively referred as the "Class D Shares"), the Ordinary E Shares, the Class E1 Shares and Class E2 Shares (collectively referred as the "Class E Shares") are referred to as the "Shares" (or individually a "Share").

The holder(s) of the (i) Class A Shares are referred to as the "Class A Shareholders", (ii) Class B Shares are referred to as the "Class B Shareholders", (iii) Class C Shares are referred to as the "Class C Shareholders", (iv) Class D Shares are referred to as the "Class D Shareholders" and (v) Class E Shares are referred to as the "Class E Shareholders".

The Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders, the Class D Shareholders and the Class E Shareholders are collectively referred as the "Shareholders" (or individually a "Shareholder").

Art. 7. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the present articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Redemption of First Preferred Classes of Shares, Second Preferred Classes of Shares and Ordinary Shares

10.1 Redemption of First Preferred Classes of Shares

The Company shall have power to redeem all the First Preferred Classes of Shares in their entirety through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such First Preferred Classes of Shares.

Any repurchase and cancellation of all the shares in issue in such First Preferred Classes of Shares shall always be made together with the distribution of the entire share premium as may be attached to any such First Preferred Classes of Shares.

However, the distribution of a portion or the entirety of any freely distributable share premium attached to such First Preferred Classes of Shares may be made without the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such First Preferred Classes of Shares but shall always be made in accordance with article 72-2 (1) b) of the Law.

The distribution of any freely distributable share premium attached to such First Preferred Classes of Shares shall be made pro rata to the participation of all the holders of the First Preferred Classes of Shares.

For the avoidance of doubt, in case the distribution of any freely distributable share premium is made with the repurchase and cancellation of the shares in issue in such First Preferred Classes of Share, such (i) distribution of share premium shall concern the entirety of the freely distributable share premium attached to such First Preferred Classes of Shares and such (ii) repurchase and cancellation of shares shall concern all the shares in issue in such First Preferred Classes of Shares.

Such redeemed First Preferred Classes of Shares shall be cancelled by a reduction of the share capital.

The repurchase and cancellation of shares shall always be made on all the shares of the First Preferred Classes of Shares simultaneously.

Such repurchase of First Preferred Classes of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders (or of the sole shareholder as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles (i.e., by the majority of the Shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of the First Preferred Classes of Shares (i) such First Preferred Classes of Shares give right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the

holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled First Preferred Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant First Preferred Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant First Preferred Classes of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 10.1, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount Means (i) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the First Preferred Classes of Shares to be cancelled and (ii), calculated in accordance with article 72-2 (1) b) of the Law, the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (CR+NP +P)-(L+LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the First Preferred Class(es) of Shares to be cancelled

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium attached to the First Preferred Classes of Shares and other freely distributable reserves

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the First Preferred Classes of Shares to be repurchased and cancelled.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers (or the sole manager as the case may be) in accordance with article 72-2 (1) b) of the Law and approved by the general meeting of the Shareholders (or of the sole shareholder as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for all First Preferred Classes of Shares shall be the Available Amount of each or all of such class as at the time of its/their cancellation. Nevertheless the Board of Managers (or the sole manager as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the First Preferred Classes of Shares.

10.2 Redemption of Second Preferred Classes of Shares

The Company may redeem the Second Preferred Classes following the above same rules applying to (i) the repurchase and cancellation of all the First Preferred Classes of Shares and (ii) the distribution of the share premium attached to the First Preferred Classes of Shares and provided that all First Preferred Classes of Shares have been prior repurchased and cancelled.

10.3 Redemption of Ordinary Shares The Ordinary Shares are not redeemable.

Art. 11. Transfer of Participation and Pre-emption Rights upon the issue of new shares. In addition to the terms defined in other provisions of present articles of association, each of the following words and expressions shall have the following meaning for the purposes of this article 11:

“Affiliates” mean any Person, directly or indirectly, controlling, controlled by or under common Control with, any of the Shareholders;

“Business Day” means a day on which the banks are open for general banking business in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

“Control” means directly and indirectly holding of shares in the capital of a Person carrying more than 50% of the voting rights normally exercisable in any shareholders’ meeting of such Person;

“Lien” means any lien, charge, pre-emption right, pledge, mortgage, or claim by third parties, registrations or other prejudicial liens;

“Participation” means, with respect to the Company, shares (including Ordinary Shares, First Preferred Classes of Shares and Second Preferred Classes of Shares), quotas or any kind of participation in the corporate capital, financial instruments representative of the corporate capital, financial participation instruments, subscription rights, option rights, warrants, convertible bonds and any other financial right or instrument (including convertible preferred equity certificates) convertible into, exchangeable with or granting the right (immediately or in the future) to purchase or obtain shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital or the financial instruments representative of the corporate capital and any right or faculty arising out of, or relative to, the shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital, the financial instruments representative of the corporate capital or the financial participation instruments such as, by way of example voting or pre-emption rights and any other related right and any eventual financial instruments that may give right to any of the above in the future;

“Person” includes any individual, partnership, corporation and any unincorporated association or organisation, in each case whether or not having a separate legal personality

“Third Party” means a Person which can be reasonably considered as, and actually is, a third party and not a related party in the meaning of International Accounting Standard 24 in respect of any of the Shareholders. For the sake of clarity, any Affiliate shall not be considered as Third Party; and

“transfer” means (for the purpose only of this article 11) any sale, contribution, disposal, usufruct or any other form of transfer, whether total or partial (including without limitation a merger or de-merger, either as universal or singular successor, which causes the direct or indirect transfer of Participation), whether on a temporary basis or through future contracts (including, by way of example, swaps, agreements for the lending of instruments or similar agreements) and whether for a consideration in cash or in kind or no consideration; the verb “to transfer” and its declensions shall be interpreted in conformity with this definition.

11.1 NEGATIVE LIEN

No Shareholder will create, agree upon the creation of, or consent the creation of, any Lien, directly or indirectly, on its Participation in the Company, except that the Class A Shareholders shall be entitled to create, or agree on the creation, of a pledge (or other similar security) in favour of Third Parties on its Participation provided that it keeps the voting rights associated to its Participations in accordance with standard terms and conditions for financial and banking transactions of that kind and nature.

11.2 MANDATORY GENERAL RULES APPLYING TO ANY TRANSFER OF SHARES

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting of shareholders. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

11.3 DRAG ALONG RIGHT

11.3.1 In the event that the Class A Shareholders receive from a Third Party (the “Proposed Transferee”) a legally binding and irrevocable offer for the entire share capital of the Company, the Class A Shareholders shall send to each Shareholder of any other class a prior written notice 15 (fifteen) Business Day before the expected closing date (the “Drag Along Notice”) setting out:

- (i) the identity of the Proposed Transferee;
- (ii) the price per unit expressed in Euro and the terms of payment agreed with the Proposed Transferee; and
- (iii) all other available material terms and conditions of the transfer agreed with the Proposed Transferee (including, if applicable, the entire agreement).

11.3.2 Therefore and subject to article 11.2, the Class A Shareholders shall have the right (the “Drag Along Right”) to cause, sending the Drag Along Notice, each Shareholder of any other class to be obliged to transfer its entire Participation to the Proposed Transferee together and simultaneously with the Participation of the Class A Shareholders and at the same terms and conditions (including the same price per unit).

11.3.3 Upon receipt of the Drag Along Notice, each Shareholder of any other class shall be under the obligation to transfer its Participation in relation to which the Drag Along Right has been exercised to the Proposed Transferee, free and clear of any Lien, at the same time, terms and conditions (including the same price per unit) as the Participation of the Class A Shareholders. For the sake of clarity, each Shareholder of any other class shall benefit from the same rights (including the same price per unit) and shall assume the same obligations (including the same representations and warranties and covenants) offered and requested to the Class A Shareholders by the Proposed Transferee. None of Shareholders of any other class shall be obliged to enter into any agreement in connection with the Drag Along Right unless its aggregate liability under such agreement is capped at an amount equal to the proceeds that it has received from the sale of its Participation.

11.3.4 It is however understood that the Class A Shareholders shall keep the Class B Shareholders and the Class D Shareholders continuously, timely and in good faith informed about the prospected sale and the exercise of the Drag

Along Right by the Class A Shareholders is without prejudice to the right of the Class A Shareholders to accept from any of the Shareholders of any other class a legally binding and irrevocable offer placed, during the sale procedure provided for by this article 11.3, for the purchase of the entire share capital of the Company (i.e. the share capital held by the Class A Shareholder and Shareholder of any other class) for a price higher than the price offered by the Proposed Transferee, provided however that the Class A Shareholders do not incur in any liability (pre-contractual, contractual or otherwise) vis-à-vis the Proposed Transferee. In case of acceptance by the Class A Shareholders of the offer submitted by such offering Shareholder of any other class, then the other Shareholder of any other class shall be obliged to transfer to such offering Shareholder of any other class their Participations together with the Participation of the Class A Shareholders.

11.4 TAG ALONG RIGHT

11.4.1 In case the Class A Shareholders receives from anyone (including a Shareholder of any other class) (the “Offering Purchaser”) a legally binding and irrevocable offer for its Participation (in whole or in part) (the “Tagged Participation”), then the Class A Shareholders shall send to the Shareholders of any other class a written notice setting out (i) the identity of the Offering Purchaser; (ii) the price per unit expressed in Euro and the terms of payment agreed with the Offering Purchaser; and (iii) all other available material terms and conditions of the transfer agreed with the Offering Purchaser (the “Tag Along Notice”).

11.4.2 Subject to article 11.2, each such Shareholder of any other class shall have the right (the “Tag Along Right”) to transfer -in the same proportion as the Tagged Participation -its Participation (the “Tagging Participation”) to the Offering Purchaser, free and clear of any Lien, at the same time, terms and conditions (including the same price per unit) as the Tagged Participation. For the sake of clarity, the Shareholder of any other class who exercised the Tag Along Right shall benefit from the same rights (including the same price per unit) and shall assume the same obligations (including the same representations and warranties and covenants) offered and requested to the Class A Shareholders by the Offering Purchaser.

11.4.3 The Tag Along Right shall be exercised, under penalty of forfeiture, by means of a written notice delivered to the Class A Shareholder within 20 (twenty) Business Days from the receipt of the Tag Along Notice.

11.4.4 If any Shareholder of any other class exercises the Tag Along Right, the Class A Shareholders will request that, in addition to the Tagged Participation and subject to article 11.2, the Offering Purchaser acquires also the Tagging Participation of any Shareholder of any other class that have exercised the Tag Along Right at the same price per unit, terms and conditions.

If the Offering Purchaser is not willing to increase the Participation to be acquired, then the Class A Shareholders shall reduce the Tagged Participation in order to allow each Shareholder of any other class having exercised the Tag Along Right to proportionally sell its Participation in the Company to the Offering Purchaser, it being understood that, in such case, the aggregate Participation to be acquired by the Offering Purchaser shall not vary.

11.5 RIGHT OF FIRST OFFER

11.5.1 If any Shareholder (the “Selling Party”) intends to transfer, in whole or in part, its Participation in the Company to a Third Party or to any other Shareholder, the following procedure shall apply.

(i) The Selling Party shall send a written notice (the “Sale Notice”) to the other Shareholders (each of them, the “Receiving Party”) setting out its intention to transfer (in whole or in part as the case may be) its Participation in the Company (the “Participation on Sale”).

(ii) Within and no later than 20 (twenty) Business Days following the receipt of the Sale Notice (the “Offering Period”), each Receiving Party shall have the right to submit to the Selling Party a legally binding and irrevocable offer (the “Rofo Offer”) to purchase directly or through an Affiliate of the Receiving Party (the purchaser of the Participation on Sale is defined the “Purchaser”), the entire Participation on Sale owned by the Selling Party.

The Rofo Offer shall have to indicate:

- (a) the price in cash for the Participation on Sale (the “Offered Price”);
- (b) that the Offered Price is not subject to any adjustment mechanism and shall be paid in a single instalment on the closing date;
- (c) a validity period of at least 30 (thirty) Business Days;
- (d) the closing date of the transfer of the Participation on Sale from the Selling Party to the Purchaser (which shall take place not later than 15 (fifteen) days following the date on which the conditions set forth under letter (e) below are met);
- (e) the main terms and conditions of the Rofo Offer, provided that it shall not be subject to any condition, other than those related to the authorisation requested by any authorities or provided by any applicable laws or regulations;
- (f) no representations and warranties, other than those concerning title to, and free transferability of, and absence of any Lien, on the Participation on Sale which shall be granted by the Selling Party without qualifications and limitations.

(iii) Within and no later than 15 (fifteen) Business Days following the receipt of the Rofo Offer, the Selling Party shall be entitled to communicate to the Receiving Party:

(a) its acceptance of the Rofo Offer (the “Acceptance Notice”) and, in such case, the Selling Party shall be obliged to transfer the Participation on Sale subject however to article 11.2, which shall be acquired by the Purchaser at the terms and conditions, including the Offered Price, indicated in the Rofo Offer. If the Class A Shareholder is the Selling Party and has accepted the Rofo Offer, the Shareholders of any other class shall be entitled to exercise the Tag Along Right; or

(b) its non-acceptance of the Rofo Offer (the “Refusal Notice”), it being understood that, in case the Acceptance Notice is not made within the aforesaid term, the Rofo Offer shall be regarded as not accepted. In such case, the transfer of the Participation on Sale can be performed (and the Shareholders of any other class shall be entitled to exercise the Tag Along Right), within the subsequent time period of 180 (one hundred eighty) Business Days, only for a price per unit higher than the Offered Price, provided, however, that if the transfer of the Participation on Sale is not completed within 180 (one hundred eighty) Business Days following the delivery of the Sale Notice, then the transfer of the Participation on Sale shall return to be subject to the application of this Article 11.5 (Right of First Offer).

(iv) In case no Rofo Offer is submitted within the expiry of the Offering Period, the Selling Party shall be free to transfer the Participation on Sale subject however to article 11.2 (and the Shareholders of any other class shall be entitled to exercise the Tag Along Right).

11.5.2. In case the Class A Shareholders sent the Drag Along Notice the procedure set forth under this article 11.5 (Right of First Offer) shall not apply, without prejudice to the provision set forth under article 11.3.4.

11.6. Each Shareholder of the Company irrespective of the number of Shares owned in the issued share capital of the Company shall have pre-emptive rights to subscribe, pro-rata, to all or any portion of any new Shares or other class of shares that the Company may, from time to time, propose to issue pursuant to a capital increase issued to any Shareholder and/or any Third Parties. The Shareholder’s pro rata portion shall be the ratio of the number of outstanding shares irrespective of the class, held by the Shareholder on the date of and immediately prior to the resolution of the capital increase, to the sum of the total number of all outstanding shares held by all Shareholders as of such date. Any new Shares or other class of shares issued to each subscribing Shareholder through the exercise of its pre-emptive rights shall pertain to the same class of Shares each Shareholder owns.

Should a new third party subscribe the new Shares or other class of shares, the Company will issue a new additional class of shares in this respect.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or one of the Shareholders.

Art. 13. The Company shall be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers”) of same or different classes, who need not to be Shareholders.

The managers may be dismissed ad nutum. Unless otherwise resolved upon with the unanimous consent of the Shareholders, the managers of the Company shall be appointed as follows:

a) at least 2 managers amongst the list collectively proposed by the Class A Shareholders (the “Class A Managers”);

b) one manager amongst the list proposed by the Class D Shareholders (the “Class D Manager”) provided that they hold (and continue to hold) a Participation in the shareholding of the Company at least equal to 50% of the Participation held by the Class D Shareholders on 9 November 2011, such Participation being the amount of Class D Shares issued by the Company and subscribed by the Class D Shareholders on 9 November 2011, i.e. a total of 12,351,213 (twelve million three hundred fifty-one thousand two hundred thirteen) Class D Shares represented by 12,127 (twelve thousand one hundred twenty-seven) Ordinary D Shares, 123,391 (one hundred twenty three thousand three hundred ninety one) Class D1 Shares and 12,215,695 (twelve million two hundred fifteen thousand six hundred ninety-five) Class D2 Shares (the “Class D Minimum Participation”).

Once the Participation of the Class D Shareholders falls below the Class D Minimum Participation, Class D Shareholders shall invite the Class D Manager to resign from his office and the Class D Shareholders shall have the sole right to appoint one individual to be invited, at least once a year, to attend as an observer the meeting of the Board of Managers of the Company, as long as Class D Shareholders hold (and continue to hold) a Participation of at least 30 % of the Participation held by the Class D Shareholders on 9 November 2011, such Participation being the amount of Class D Shares issued by the Company and subscribed by the Class D Shareholders on 9 November 2011, i.e. a total of 12,351,213 (twelve million three hundred fifty-one thousand two hundred thirteen) Class D Shares represented by 12,127 (twelve thousand one hundred twenty-seven) Ordinary D Shares, 123,391 (one hundred twenty three thousand three hundred ninety one) Class D1 Shares and 12,215,695 (twelve million two hundred fifteen thousand six hundred ninety-five) Class D2 Shares.

In the event the Class D Manager ceases from his office for whatever reasons, a new Class D Manager shall be appointed among the list proposed by the Class D Shareholders, provided however that they hold (and continue to hold) a Participation at least equal to the Class D Minimum Participation.

As long as the Class B Shareholders hold a percentage of the Company’s share capital not lower than 7.463 %, one individual indicated by the Class B Shareholders shall be invited at least once a year to attend as an observer to the meetings of the Board of Managers of the Company.

Art. 14. The Board of Managers has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company’s object and provided the terms of this article shall have been complied with. All powers not expressly reserved to the general meeting by Law or by the Articles are within the competence of the Board of Managers.

In case the Company has only one manager, such manager exercises all the powers granted to the Board of Managers.

The Board of Managers shall choose from among the Class A Managers a chairman and the chairman shall always be the Class A Manager in case of a single Class A Manager; in the absence of the chairman, another Class A Manager may preside over the meeting.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between managers, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, managers may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented of a meeting of the Board of Managers.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) Class A Managers or in the case of a sole Class A Manager by his/her sole signature or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Managers. In case the Board of Managers is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole manager.

Art. 15. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 16. The Company's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 17. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on last Friday of May at 1.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Any general meetings of the Shareholders shall be convened by the Board of Managers or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the subscribed capital of the Company.

Written notices convening any general meeting of the Shareholders and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each member at least eight (8) days before the meeting. If the entire subscribed capital is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 18. Each Shareholder may take part in collective decision irrespectively of the number of shares, owned. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding (i.e, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares). Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

In case of a single shareholder, it assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law, except that:

A. resolutions of the Shareholders' meeting of the Company concerning:

(i) capital increases of the Company not supported by a valuation of a third party independent valuator of primary international standing on the fair market value (FMV) of such capital increases;

(ii) mergers of the Company not supported by a valuation of a third party independent valuator of primary international standing on the fair market value (FMV) of the exchange ratio; and

(iii) non-proportional demergers of the Company in which an exchange ratio is required to be prepared and delivered by an independent valuator appointed and operating pursuant to applicable law,

shall be taken with the favorable vote of Shareholders' representing at least 95% of the share capital of the Company; and that:

B. resolutions of the Shareholders' meeting of the Company concerning any amendment of its corporate object clause shall be taken with the favorable vote of all the Shareholders representing therefore 100% of the share capital of the Company.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The general meeting of Shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the net profit be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 21. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the general meeting of the Shareholders. The general meeting of the Shareholders shall determine the powers of the liquidators and the remuneration.

Art. 22. The Law shall apply in so far as these articles of association do not provide for the contrary.”

Ninth resolution:

It is unanimously resolved to (i) acknowledge the resignation of (a) Valon S.A., (b) Lannage S.A. and (c) Mr. Hervé Hautin from their respective mandate of managers of the Company with effect as at 9 November 2011 and (ii) appoint the following persons as new managers of the Company with effect as at 7 November 2011 for an unlimited period:

(a) As Class A Managers:

(i) Jean BODONI, born on 12 July 1949 in Ixelles, Belgium, with personal address at rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen;

(ii) Sébastien WIANDER, born on 22 August 1977 in Verviers, Belgium with professional address at 10, avenue Monterey, L2163 Luxembourg;

(b) As Class D Manager:

(i) Eric SCUSSEL, born on 1 July 1974 in Villerupt, France, with professional address at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company in connection with its increase of capital, have been estimated at about seven thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «ITACA Finance S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.507, constituée par acte notarié le 7 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2044 page 98066 du 2 septembre 2011, dont les statuts ont été ultérieurement modifiés par un acte notarié du 14 octobre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La réunion est présidée par Monsieur Charles de Kerchove, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme Monsieur Etienne Hein, juriste, demeurant à Luxembourg, secrétaire, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique, soit ITACA HOLDCO S.à r.l., une société constituée selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.959 (l'«Associé Unique»), représentée en vertu d'une procuration, et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Restructuration du capital social par la réduction de la valeur nominale des 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales actuelles de la Société d'une valeur de 1 EUR (un Euro) à 0,10 EUR (dix centimes d'Euro), de sorte que le nouveau capital social ait une valeur de 15.000 EUR (quinze mille Euros), représenté par 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune, et que le montant disponible de 135.000 EUR (cent trente cinq mille Euros) résultant de cette restructuration soit immédiatement alloué au compte prime d'émission de la Société;

3. Reclassification des 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales émises en 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles Parts Sociales de Classe A1, ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro);

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 12.716.250 EUR (douze millions sept cent seize mille deux cent cinquante Euros), pour le porter de son nouveau montant de 15.000 EUR (quinze mille Euros) à 12.731.250 EUR (douze millions sept cent trente et un mille deux cent cinquante Euros) par l'émission de 99.813 (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent treize) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A, 865.601 (huit cent soixante cinq mille six cent une) nouvelles Parts Sociales de Classe A1, 100.544.566 (cent millions cinq cent quarante quatre mille cinq cent soixante six) nouvelles Parts Sociales de Classe A2, 9.328 (neuf mille trois cent vingt huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B, 94.916 (quatre-vingt quatorze mille neuf cent seize) nouvelles Parts Sociales de Classe B1, 9.396.688 (neuf millions trois cent quatre-vingt seize mille six cent quatre-vingt huit) nouvelles Parts Sociales de Classe B2, 2.799 (deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C, 28.475 (vingt huit mille quatre cent soixante quinze) nouvelles Parts Sociales de Classe C1, 2.819.007 (deux millions huit cent dix neuf mille sept) nouvelles Parts Sociales de Classe C2, 12.127 (douze mille cent vingt sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires D, 123.391 (cent vingt trois mille trois cent quatre-vingt onze) nouvelles Parts Sociales de Classe D1, 12.215.695 (douze millions deux cent quinze mille six cent quatre-vingt-quinze) nouvelles Parts Sociales de Classe D2, 933 (neuf cent trente trois) nouvelles Parts Sociales Ordinaires E, 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze) nouvelles Parts Sociales de Classe E1, 939.669 (neuf cent trente neuf mille six cent soixante neuf) nouvelles Parts Sociales de Classe E2, chacune ayant une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro), la totalité devant être payée par un apport en numéraire d'un montant total de 127.050.000 EUR (cent vingt sept millions cinquante mille Euros), dont 114.333.750 EUR (cent quatorze millions trois cent trente-trois mille sept cent cinquante Euros) devront être alloués à la prime d'émission;

5. Souscription, et paiement par:

(i) ITACA HOLDCO S.à r.l., de 55.970 (cinquante cinq mille neuf cent soixante dix) Parts Sociales Ordinaires A, 419.496 (quatre cent dix neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize) Parts Sociales de Classe A1 et 56.380.130 (cinquante six millions trois cent quatre-vingt mille cent trente) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 56.805.223 EUR (cinquante six millions huit cent cinq mille deux cent vingt-trois Euros) dont 51.119.663,40 EUR (cinquante et un millions cent dix neuf mille six cent soixante trois Euros et quarante centimes d'Euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(ii) MASTER 6 S.à r.l., de 43.843 (quarante-trois mille huit cent quarante trois) Parts Sociales Ordinaires A, 446.105 (quatre cent quarante six mille cent cinq) Parts Sociales de Classe A1 et 44.164.436 (quarante-quatre millions cent soixante-quatre mille quatre cent trente-six) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 44.614.925,30 EUR (quarante quatre millions six cent quatorze mille neuf cent vingt-cinq Euros trente centimes d'Euro), dont 40.149.486,90 EUR (quarante millions cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six Euros quatre-vingt-dix centimes d'Euros) devront être alloués à la prime d'émission;

(iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENT 2009 C.V, de 6.856 (six mille huit cent cinquante six) Parts Sociales Ordinaires B, 69.763 (soixante-neuf mille sept cent soixante-trois) Parts Sociales de Classe B1 et 6.906.566 (six millions neuf cent six mille cinq cent soixante-six) Parts Sociales de Classe B2, par apport en numéraire d'un montant de 6.977.014,60 EUR (six millions neuf cent soixante-dix-sept mille quatorze Euros soixante centimes d'Euro), dont 6.278.696,10 EUR (six millions deux cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-seize Euros dix centimes d'Euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V, de 2.472 (deux mille quatre cent soixante-douze) Parts Sociales Ordinaires B, 25.153 (vingt-cinq mille cent cinquante-trois) Parts Sociales de Classe B1 et 2.490.122 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cent vingt deux) Parts Sociales de Classe B2, par apport en numéraire d'un montant de 2.515.522,20 EUR (deux millions cinq cent quinze mille cinq cent vingt-deux Euros vingt centimes d'Euro), dont 2.263.747,50 EUR (deux millions deux cent soixante-trois mille sept cent quarante sept Euros cinquante centimes d'Euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(v) EURO CHOICE III LP, de 2.379 (deux mille trois cent soixante-dix-neuf) Parts Sociales Ordinaires C, 24.204 (vingt-quatre mille deux cent quatre) Parts Sociales de Classe C1 et 2.396.156 (deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent cinquante six) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 2.420.597,90 EUR (deux millions quatre cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix sept Euros quatre-vingt dix centimes d'Euro), dont 2.178.324 EUR (deux millions cent soixante-dix-huit mille trois cent vingt-quatre Euros) devront être alloués à la prime d'émission;

(vi) EURO CHOICE III FCPR, de 420 (quatre cent vingt) Parts Sociales Ordinaires C, 4.271 (quatre mille deux cent soixante et onze) Parts Sociales de Classe C1 et 422.851 (quatre cent vingt deux mille huit cent cinquante et une) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 427.164 EUR (quatre cent vingt sept mille cent soixante quatre Euros), dont 384.409,80 EUR (trois cent quatre-vingt quatre mille quatre cent neuf Euros quatre-vingt centimes d'Euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A, de 12.127 (douze mille cent vingt sept) Parts Sociales Ordinaires D, 123.391 (cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-onze) Parts Sociales de Classe D1 et 12.215.695 (douze millions deux cent quinze mille six cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de Classe D2, par apport en numéraire d'un montant de 12.340.298,70 EUR (douze millions trois cent quarante mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros et soixante-dix centimes d'Euro), dont 11.105.177,40 EUR (onze millions cent cinq mille cent soixante-dix-sept Euros et quarante centimes d'Euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(viii) Wilshire BVV Europe LP, de 933 (neuf cent trente trois) Parts Sociales Ordinaires E, 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze) Parts Sociales de Classe E1 et 939.669 (neuf cent trente-neuf mille six cent soixante-neuf) Parts Sociales de Classe E2, par apport en numéraire d'un montant de 949.254,30 EUR (neuf cent quarante-neuf mille deux cent cinquante quatre Euros et trente centimes d'Euro), dont 854.244,90 EUR (huit cent cinquante-quatre mille deux cent quarante-quatre Euros et quatre-vingt-dix centimes d'Euro) devront être alloués à la prime d'émission;

6. Nouvelle composition et répartition du capital social de la Société;

7. Modification de l'objet social de la Société;

8. Reformulation entière des statuts de la Société;

9. Nomination des nouveaux gérants de la Société; et

10. Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de restructurer le capital social de la Société en réduisant la valeur minimale des 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales émises de la Société d'une valeur de 1 EUR (un Euro) à une valeur de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) de sorte que le nouveau capital social de la Société ait une valeur de 15.000 EUR (quinze mille Euros) représenté par 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro). Il est en outre décidé que le montant disponible de 135.000 (cent trente-cinq mille Euros) résultant de cette restructuration devra être alloué au compte prime d'émission de la Société.

Troisième résolution:

il est décidé d'approuver la création d'une nouvelle classe de Parts Sociales de Classe A1 et, par la suite, de reclasser les 150.000 (cent cinquante mille) actuelles parts sociales de la société, ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) en 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles Parts Sociales de classe A1, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune et d'allouer la prime d'émission de la Société, d'une valeur de 135.000 EUR (cent trente-cinq mille Euros), à un compte de prime d'émission attaché aux Parts Sociales de Classe A1.

Quatrième résolution:

Il est décidé (i) d'approuver la création de nouvelles classes de Parts Sociales Ordinaires A, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales Ordinaires B, Parts Sociales de Classe B1, Parts Sociales de Classe B2, Parts Sociales Ordinaires C, Parts Sociales de Classe C1, Parts Sociales de Classe C2, Parts Sociales Ordinaires D, Parts Sociales de Classe D1, Parts Sociales de Classe D2, Parts Sociales Ordinaires E, Parts Sociales de Classe E1 et Parts Sociales de Classe E2 et, par la suite, (ii) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 12.716.250 EUR (douze millions sept cent seize mille deux cent cinquante Euros) pour le porter de son montant actuel de 15.000 EUR (quinze mille Euros) à 12.731.250 EUR (douze millions sept cent trente et un mille deux cent cinquante Euros) par l'émission de 99.813 (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent treize) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A, 865.601 (huit cent soixante-cinq mille six cent une) nouvelles Parts Sociales de Classe A1, 100.544.566 (cent millions cinq cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-six) nouvelles Parts Sociales de Classe A2, 9.328 (neuf mille trois cent vingt-huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B, 94.916 (quatre-vingt-quatorze mille neuf cent seize) nouvelles Parts Sociales de Classe B1, 9.396.688 (neuf millions trois cent quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-huit) nouvelles Parts Sociales de Classe B2, 2.799 (deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C, 28.475 (vingt huit mille quatre cent soixante-quinze) nouvelles Parts Sociales de Classe C1, 2.819.007 (deux millions huit cent dix neuf mille sept) nouvelles Parts Sociales de Classe C2, 12.127 (douze mille cent vingt-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires D, 123.391 (cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-

onze) nouvelles Parts Sociales de Classe D1, 12.215.695 (douze millions deux cent quinze mille six cent quatre-vingt quinze) nouvelles Parts Sociales de Classe D2, 933 (neuf cent trente trois) nouvelles Parts Sociales Ordinaires E, 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze) nouvelles Parts Sociales de Classe E1, 939.669 (neuf cent trente-neuf mille six cent soixante-neuf) nouvelles Parts Sociales de Classe E2, chacune ayant une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro), la totalité devant être payée par un apport (l'«Apport») en numéraire d'un montant total de 127.050.000 EUR (cent vingt-sept millions cinquante mille Euros), dont 114.333.750 EUR (cent quatorze millions trois cent trente-trois mille sept cent cinquante Euros) devront être alloués à un compte prime d'émission attaché à chacune respectivement des Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales de Classe B1, Parts Sociales de Classe B2, Parts Sociales de Classe C1, Parts Sociales de Classe C2, Parts Sociales de Classe D1, Parts Sociales de Classe D2, Parts Sociales de Classe E1 et Parts Sociales de Classe E2, tel que détaillé dans la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

A la suite de la troisième résolution ci-dessus, il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par ITACA HOLDCO S.à r.l., soit l'Associé Unique, et les souscripteurs suivant, listés ci-après de (ii) à (viii) (les «Souscripteurs»):

(i) ITACA HOLDCO S.à r.l., soit l'Associé Unique, souscripteur de 55.970 (cinquante cinq mille neuf cent soixante dix) Parts Sociales Ordinaires A, 419.496 (quatre cent dix neuf mille quatre cent quatre-vingt seize) Parts Sociales de Classe A1 et 56.380.130 (cinquante six millions trois cent quatre-vingt mille cent trente) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 56.805.223 EUR (cinquante six millions huit cent cinq mille deux cent vingt trois Euros) dont 5.685.559,60 EUR (cinq millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent cinquante neuf Euros soixante centimes d'Euros) seront donc apportés au capital de la Société, 377.546,40 EUR (trois cent soixante-dix-sept mille cinq cent quarante-six Euros et quarante centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A1, et 50.742.117 EUR (cinquante millions sept cent quarante deux mille cent dix sept Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A2;

(ii) MASTER 6 S.à r.l., une société dûment enregistrée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0162797, au capital social de 12.500 Euros, souscripteur de 43.843 (quarante-trois mille huit cent quarante-trois) Parts Sociales Ordinaires A, 446.105 (quatre cent quarante-six mille cent cinq) Parts Sociales de Classe A1 et 44.164.436 (quarante-quatre millions cent soixante quatre mille quatre cent trente-six) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 44.614.925,30 EUR (quarante quatre millions six cent quatorze mille neuf cent vingt-cinq Euros et trente centimes d'Euro) dont 4.465.438,40 EUR (quatre millions quatre cent soixante-cinq mille quatre cent trente-huit Euros quarante centimes d'Euros) seront donc apportés au capital de la Société, 401.494,50 EUR (quatre cent un mille quatre cent quatre-vingt quatorze Euros et cinquante centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A1 et 39.747.992,40 EUR (trente neuf millions sept cent quarante sept mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros et quarante centimes d'Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A2;

(iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENT 2009 C.V, une société en commandite simple, dûment enregistrée sous la loi néerlandaise, dont le siège social est sis à Amsterdam, Jachthavenweg 118, 1081 KJ, souscripteur de 6.856 (six mille huit cent cinquante-six) Parts Sociales Ordinaires B, 69.763 (soixante-neuf mille sept cent soixante-trois) Parts Sociales de Classe B1 et 6.906.566 (six millions neuf cent six mille cinq cent soixante-six) Parts Sociales de Classe B2, par apport en numéraire d'un montant de 6.977.014,60 EUR (six millions neuf cent soixante-dix-sept mille quatorze Euros soixante centimes d'Euro), dont 698.318,50 EUR (six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent dix-huit Euros cinquante centimes d'Euros) seront donc apportés au capital de la Société, 62.786,70 EUR (soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-six Euros soixante-dix centimes d'Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe B1, et 6.215.909,40 EUR (six millions deux cent quinze mille neuf cent neuf Euros quarante centimes d'Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe B2;

(iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V, une société en commandite simple, dûment enregistrée sous la loi néerlandaise, dont le siège social est sis à Amsterdam, Jachthavenweg 118, 1081 KJ souscripteur de 2.472 (deux mille quatre cent soixante-douze) Parts Sociales Ordinaires B, 25.153 (vingt-cinq mille cent cinquante trois) Parts Sociales de Classe B1 et 2.490.122 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-deux) Parts Sociales de Classe B2, par apport en numéraire d'un montant de 2.515.522,20 EUR (deux millions cinq cent quinze mille cinq cent vingt-deux Euros vingt centimes d'Euro), dont 251.774,70 EUR (deux cent cinquante et un mille sept cent soixante quatorze Euros soixante centimes d'Euro) seront donc apportés au capital de la Société, 22.637,70 EUR (vingt-deux mille six cent trente-sept Euros soixante-dix centimes d'Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe B1, et dont 2.241.109,80 EUR (deux millions deux cent quarante et un mille cent neuf Euros et quatre-vingts centimes d'Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe B2;

(v) EURO CHOICE III LP, une société en commandite simple dûment enregistrée sous la loi de l'Ecosse, dont le siège social est sis 26, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, agissant à travers son associé commandité Euro Choice III GP Limited, dont le siège social est sis 26, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, souscripteur de 2.379 (deux mille trois cent soixante-dix-neuf) Parts Sociales Ordinaires C, 24.204 (vingt quatre mille deux cent quatre) Parts Sociales de Classe C1 et 2.396.156 (deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent cinquante six) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 2.420.597,90 EUR (deux millions quatre cent vingt mille cinq

cent quatre-vingt-dix-sept Euros et quatre-vingt dix centimes d'Euro), dont 242.273,90 EUR (deux cent quarante-deux mille deux cent soixante-treize Euros quatre-vingt-dix centimes d'Euro) seront donc apportés au capital de la Société, 21.783,60 (vingt et un mille sept cent quatre-vingt trois Euros et soixante centimes d'Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe C1 et 2.156.540,40 EUR (deux millions cent cinquante six mille cinq cent quarante Euros et quarante centimes d'Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe C2;

(vi) EURO CHOICE III FCPR, un fonds commun de placement à risques à procédure allégée, un fonds enregistré sous la loi de France, ayant son siège social sis 8, rue Royale, 75008 Paris, France, immatriculée sous le numéro ISIN FR0010362988, souscripteur de 420 (quatre cent vingt) Parts Sociales Ordinaires C, 4.271 (quatre mille deux cent soixante et onze) Parts Sociales de Classe C1 et 422.851 (quatre cent vingt-deux mille huit cent cinquante et une) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 427.164 EUR (quatre cent vingt-sept mille cent soixante quatre Euros), dont 42.754,20 EUR (quarante-deux mille sept cent cinquante-quatre Euros vingt centimes d'Euros) seront donc apportés au capital de la Société, 3.843,90 EUR (trois mille huit cent quarante trois Euros quatre-vingt-dix centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe C1 et 380.565,90 EUR (trois cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq Euros et quatre-vingt-dix centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe C2;

(vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A., une société enregistrée sous la loi de l'Italie, dont le siège social est sis 2, Via Zamboni, 40126 Bologne (Italie), dont le capital social est de 579.184.200 Euros et le numéro fiscal 97588980017, souscripteur de 12.127 (douze mille cent vingt-sept) Parts Sociales Ordinaires D, 123.391 (cent vingt trois mille trois cent quatre-vingt onze) Parts Sociales de Classe D1 et 12.215.695 (douze millions deux cent quinze mille six cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de Classe D2, par apport en numéraire d'un montant de 12.340.298,70 EUR (douze millions trois cent quarante mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros soixante-dix centimes d'Euro), dont 1.235.121,30 EUR (un million deux cent trente-cinq mille cent vingt et un Euros trente centimes d'Euro) seront donc apportés au capital de la Société, 111.051,90 (cent onze mille cinquante et un Euros quatre-vingt-dix centimes d'Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe D1 et 10.994.125,50 (dix millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-cinq Euros cinquante centimes d'Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe D2; et

(viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP, une société en commandite simple dûment enregistrée sous la loi du Delaware, dont le siège social est sis 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, souscripteur de 933 (neuf cent trente trois) Parts Sociales Ordinaires E, 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze) Parts Sociales de Classe E1 et 939.669 (neuf cent trente-neuf mille six cent soixante neuf) Parts Sociales de Classe E2, par apport en numéraire d'un montant de 949.254,30 EUR (neuf cent quarante-neuf mille deux cent cinquante quatre Euros trente centimes d'Euro), dont 95.009,40 EUR (quatre-vingt-quinze mille neuf Euros quarante centimes d'Euros) seront donc apportés au capital de la Société, 8.542,80 EUR (huit mille cinq cent quarante-deux Euros quatre-vingts centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe E1 et 845.702,10 EUR (huit cent quarante-cinq mille sept cent deux Euros dix centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classes E2.

Intervention des Souscripteurs - Souscription - Paiement

Sur ce, interviennent ITACA HOLDCO S.à r.l., soit l'Associé Unique, et les Souscripteurs, ici représentés par Monsieur Charles de Kerchove, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2011.

(i) ITACA HOLDCO S.à r.l., soit l'Associé Unique, déclare souscrire les 55.970 (cinquante cinq mille neuf cent soixante-dix) Parts Sociales Ordinaires A, 419.496 (quatre cent dix neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize) Parts Sociales de Classe A1 et 56.380.130 (cinquante six millions trois cent quatre-vingt mille cent trente) Parts Sociales de Classe A2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement ainsi que la prime d'émission, par un apport numéraire d'un montant de 56.805.223 EUR (cinquante-six millions huit cent cinq mille deux cent vingt-trois Euros);

(ii) MASTER 6 S.à r.l., déclare souscrire les 43.843 (quarante-trois mille huit cent quarante-trois) Parts Sociales Ordinaires A, 446.105 (quatre cent quarante-six mille cent cinq) Parts Sociales de Classe A1 et 44.164.436 (quarante-quatre millions cent soixante-quatre mille quatre cent trente six) Parts Sociales de Classe A2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement ainsi que la prime d'émission, par un apport en en numéraire d'un montant de 44.614.925,30 EUR (quarante-quatre millions six cent quatorze mille neuf cent vingt-cinq Euros trente centimes d'Euro);

(iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENT 2009 C.V, déclare souscrire les 6.856 (six mille huit cent cinquante-six) Parts Sociales Ordinaires B, 69.763 (soixante-neuf mille sept cent soixante trois) Parts Sociales de Classe B1 et 6.906.566 (six millions neuf cent six mille cinq cent soixante six) Parts Sociales de Classe B2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement ainsi que la prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant de 6.977.014,60 EUR (six millions neuf soixante-dix-sept mille quatorze Euros soixante centimes d'Euros);

(iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V, déclare souscrire les 2.472 (deux mille quatre cent soixante-douze) Parts Sociales Ordinaires B, 25.153 (vingt-cinq mille cent cinquante trois) Parts Sociales de Classe B1 et 2.490.122 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cent vingt deux) Parts Sociales de Classe B2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement ainsi que la prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant de 2.515.522,20 EUR (deux millions cinq cent quinze mille cinq cent vingt-deux Euros vingt centimes d'Euros);

(v) EURO CHOICE III LP, déclare souscrire les 2.379 (deux mille trois cent dix neuf) Parts Sociales Ordinaires C, 24.204 (vingt-quatre mille deux cent quatre) Parts Sociales de Classe C1 et 2.396.156 (deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent cinquante six) Parts Sociales de Classe C2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement ainsi que la prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant de 2.420.597,90 EUR (deux millions quatre cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept Euros quatre-vingt-dix centimes d'Euro);

(vi) EURO CHOICE III FCPR, déclare souscrire les 420 (quatre cent vingt) Parts Sociales Ordinaires C, 4.271 (quatre mille deux cent soixante-et-onze) Parts Sociales de Classe C1 et 422.851 (quatre cent vingt deux mille huit cent cinquante-et-une) Parts Sociales de Classe C2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement ainsi que la prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant de 427.164 EUR (quatre cent vingt sept mille cent soixante quatre Euros)

(vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A., déclare souscrire les 12.127 (douze mille cent vingt sept) Parts Sociales Ordinaires D, 123.391 (cent vingt trois mille trois cent quatre-vingt-et-onze) Parts Sociales de Classe D1 et 12.215.695 (douze millions deux cent quinze mille six cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de Classe D2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement ainsi que la prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant de 12.340.298,70 (douze millions trois cent quarante mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros soixante-dix centimes d'Euro); et

(viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP, déclare souscrire les 933 (neuf cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires E, 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze) Parts Sociales de Classe E1 et 939.669 (neuf cent trente-neuf mille six cent soixante neuf) Parts Sociales de Classe E2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement ainsi que la prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant de 949.254,30 EUR (neuf cent quarante neuf mille deux cent cinquante quatre mille Euros trente centimes d'Euro).

Preuve de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, de sorte que le montant total de 127.050.000 EUR (cent vingt sept millions cinquante mille Euros) est à partir de maintenant à la libre disposition de la Société.

Sixième résolution:

par suite des résolutions qui précèdent, la Société est détenue par:

(i) ITACA HOLDCO S.à r.l.	55.970 Parts Sociales Ordinaires A 569.496 Parts Sociales de Classe A1 56.380.130 Parts Sociales de Classe A2
(ii) MASTER 6 S.à r.l.	43.843 Parts Sociales Ordinaires A 446.105 Parts Sociales de Classe A1 44.164.436 Parts Sociales de Classe A2
(iii) ALPINVEST PARTNERS COINVESTMENTS 2009 C.V.	6.856 Parts Sociales Ordinaires B 69.763 Parts Sociales de Classe B1 6.906.566 Parts Sociales de Classe B2
(iv) ALPINVEST PARTNERS COINVESTMENTS 2010 II C.V.	2.472 Parts Sociales Ordinaires B 25.153 Parts Sociales de Classe B1 2.490.122 Parts Sociales de Classe B2
(v) EURO CHOICE III LP	2.379 Parts Sociales Ordinaires C 24.204 Parts Sociales de Classe C1 2.396.156 Parts Sociales de Classe C2
(vi) EURO CHOICE III FCPR	420 Parts Sociales Ordinaires C 4.271 Parts Sociales de Classe C1 422.851 Parts Sociales de Classe C2
(vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A.	12.127 Parts Sociales Ordinaires D 123.391 Parts Sociales de Classe D1 12.215.695 Parts Sociales de Classe D2
(viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP	933 Parts Sociales ordinaires E 9.492 Parts Sociales de Classe E1 939.669 Parts Sociales de Classe E2

Le notaire affirme que les 127.312.500 (cent vingt-sept millions trois cent douze mille cinq cents) parts sociales, représentant la totalité des nouvelles parts sociales de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur toutes les résolutions ci-dessous.

Septième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de modifier l'objet social de la Société conformément au principal objectif d'investissement de la Société, pour être lu comme suit:

« **Art. 2.** L'objet social de la Société est la prise de participations sous n'importe quelle forme, dans (i) Penelope S.p.A., une société constituée sous le droit italien, dont le siège social est sis à Milan, Viale Bianca Maria n. 25, Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 07477880962, («Penelope») et (ii) Savio Maccine Tessili S.p.A., une société constituée sous le droit italien, dont le siège social est sis à Pordenone (PN), Via Udine n. 105, Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Pordenone, sous le numéro 01291010930 («Savio»), et le groupe concerné, et toute société résultant d'une réorganisation de Penelope et/ou Savio, particulièrement la fusion de Penelope et Savio, et la détention, la gestion, et la cession directement, ou indirectement desdites participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, des valeurs immobilières et mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange de toute espèce, ou autrement.

La Société peut aussi acquérir et gérer tous les brevets et autres droits dérivés de ces brevets ou les complétant.

La Société peut emprunter et accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés (y compris par voie de garantie ascendante ou latérale) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre gager, céder, grever de charges ou créer toute sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut également procéder à toute opération immobilière ou relative à des titres transférables et pourra mettre en oeuvre toute activité commerciale, industrielle et financière nécessaire et utile pour la réalisation de son objet social.»

Huitième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier entièrement les statuts de la Société pour être lus comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. L'objet social de la Société est la prise de participations sous n'importe quelle forme, dans (i) Penelope S.p.A., une société constituée sous le droit italien, dont le siège social est sis à Milan, Viale Bianca Maria n. 25, Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 07477880962, («Penelope») et (ii) Savio Maccine Tessili S.p.A., une société constituée sous le droit italien, dont le siège social est sis à Pordenone (PN), Via Udine n. 105, Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Pordenone, sous le numéro 01291010930 («Savio»), et le groupe concerné, et toute société résultant d'une réorganisation de Penelope et/ou Savio, particulièrement la fusion de Penelope et Savio, et la détention, la gestion, et la cession directement, ou indirectement desdites participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, des valeurs immobilières et mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange de toute espèce, ou autrement.

La Société peut aussi acquérir et gérer tous les brevets et autres droits dérivés de ces brevets ou les complétant.

La Société peut emprunter et accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés (y compris par voie de garantie ascendante ou latérale) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre gager, céder, grever de charges ou créer toute sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut également procéder à toute opération immobilière ou relative à des titres transférables et pourra mettre en oeuvre toute activité commerciale, industrielle et financière nécessaire et utile pour la réalisation de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination ITACA Finance S. à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à 12.731.250 EUR (douze millions sept cent trente et un mille deux cent cinquante Euros), constitué de 127.312.500 (cent vingt sept millions trois cent douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune, divisé entre:

- (i) 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), à savoir:
 - 99.813 (quatre-vingt-neuf mille huit cent treize) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires A»);
 - 9.328 (neuf mille trois cent vingt huit) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires B»);
 - 2.799 (deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires C»);
 - 12.127 (douze mille cent vingt sept) parts sociales ordinaires de classe D, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires D»);
 - 933 (neuf cent trente trois) parts sociales ordinaires de classe E, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires E»),
- (ii) 1.271.875 (un million deux cent soixante et onze mille huit cent soixante quinze) premières parts sociales préférentielles (les «Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles»), à savoir:
 - 1.015.601 (un million quinze mille six cent une) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe A1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales A1»),
 - 94.916 (quatre-vingt-quatorze mille neuf cent seize) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe B1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales B1»),
 - 28.475 (vingt huit mille quatre cent soixante quinze) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales C1»),
 - 123.391 (cent vingt trois mille trois cent quatre-vingt-onze) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe D1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales D1»),
 - 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe E1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales E1»), et
- (iii) 125.915.625 (cent vingt cinq millions neuf cent quinze mille six cent vingt cinq) secondes parts sociales préférentielles (les «Secondes Classes de Parts Sociales Préférentielles»), à savoir:
 - 100.544.566 (cent millions cinq cent quarante quatre mille cinq cent soixante six) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe A2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales A2»),
 - 9.396.688 (neuf millions trois cent quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-huit) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe B2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales B2»),
 - 2.819.007 (deux millions huit cent dix neuf mille sept) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe AC2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales C2»),
 - 12.215.695 (douze millions deux cent quinze mille six cent quatre-vingt-quinze) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe D2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales D2»), et
 - 939.669 (neuf cent trente neuf mille six cent soixante-neuf) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe E2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales E2»).

Les Parts Sociales Ordinaires A, la Classe de Parts Sociales A1, et la Classe de Parts Sociales A2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales A»), les Parts Sociales Ordinaires B, la Classe de Parts Sociales B1, et la Classe de Parts Sociales B2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales B»), les Parts Sociales Ordinaires C, la Classe de Parts Sociales C1, et la Classe de Parts Sociales C2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales C»), les Parts Sociales Ordinaires D, la Classe de Parts Sociales D1, et la Classe de Parts Sociales D2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales D»), les Parts Sociales Ordinaires E, la Classe de Parts Sociales E1, et la Classe de Parts Sociales E2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales E»), sont désignées les «Parts Sociales» (ou individuellement une «Part Sociale»).

Le(s) détenteur(s) des (i) Classes de Parts Sociales A est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe A», (ii) Classes de Parts Sociales B est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe B», (iii) Classes de Parts Sociales C est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe C», (iv) Classes de Parts Sociales D est/sont désignés «Associé(s) de Classe D», (v) Classes de Parts Sociales E est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe E».

L'Associé de Classe A, l'Associé de Classe B, l'Associé de Classe C, l'Associé de Classe D et l'Associé de Classe E sont collectivement désignés les «Associés» (ou individuellement un «Associé»).

Art. 7. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée de la même manière que celle requise pour modifier les présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Rachat des Classes de Parts Sociales Préférentielles et des Classes de Parts Sociales Ordinaires

10.1 Rachat des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles

La Société est autorisée à racheter toutes les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles dans leur entièreté par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans de telles Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles.

Tout rachat et annulation de toutes les parts sociales émises dans lesdites Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles devront toujours être faits concomitamment à la distribution de la prime d'émission dans son entièreté et qui sera attachée, le cas échéant, à l'une de ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles.

Néanmoins, la distribution d'une partie ou de l'entièreté de toute prime d'émission, librement distribuable, attachée à ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles pourra être réalisée sans le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles, mais devra toujours être réalisée conformément à l'article 72-2 (1)b) de la Loi.

La distribution de toute prime d'émission librement distribuable, attachée à ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles devra être réalisée au pro rata de la participation de tous les détenteurs des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles.

Afin de lever tout doute, dans le cas où la distribution de toute prime d'émission est réalisée avec le rachat et l'annulation des parts sociales émises dans ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles, (i) une telle distribution de prime d'émission devra concerner l'entièreté de la prime d'émission librement distribuable attachée à ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles, et (ii) un tel rachat et annulation des parts sociales devra concerner toutes les parts sociales émises dans ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles.

Ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles seront annulées par réduction du capital social.

Les rachats et annulations des parts sociales seront toujours réalisés sur toutes les parts sociales émises des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles concernées et de manière simultanée.

Un tel rachat des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles sera approuvé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des Associés (ou de l'associé unique le cas échéant), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts (c'est-à-dire par la majorité des Associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la Société).

Dans le cas d'une réduction de capital suite au rachat et à l'annulation des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles (i) ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leurs détentions dans les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous), dans la limite du Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs des parts sociales dans les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles ainsi rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal au Montant d'Annulation Par Part Sociale (tel que défini ci-dessous) pour chaque part sociale des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles concernées, détenues par eux et annulées.

Lors du rachat et de l'annulation des Premières Classes de Parts Sociales des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles concernée, le Montant d'Annulation Par Part Sociale sera dû et payable par la Société.

Pour les besoins du présent article 10.1, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible

Signifie (i) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale correspondant aux Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles à annuler et (ii), calculé conformément à l'article 72-2 (1) b) de la Loi, le montant total des bénéfices nets de la Société incluant les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable, y compris les sommes disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet, mais diminué de

(i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des dispositions de la Loi ou des Statuts, telles qu'apparaissant dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (RC+BN +PE) -(P +RL) \text{ Où:}$$

MD = Montant Disponible

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale afférant aux Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles à annuler

BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés

PE = toute prime d'émission librement distribuable attachée aux Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles et autres réserves librement distribuables

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Montant d'Annulation Par Parts Sociales

Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetées et annulées.

Montant Total d'Annulation

Sera le montant déterminé par le Conseil de Gérance (ou le gérant unique selon le cas) en conformité avec l'article 72-2 (1) b) de la Loi et approuvé par l'assemblée générale des Associés (ou l'associé unique selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque ou toute les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles sera le Montant Disponible de chacune/toutes des/lesdites classe(s) au moment de son/leur annulation. Néanmoins, le Conseil de Gérance (ou le gérant unique le cas échéant) peut proposer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de résultat fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés («GAAP») au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires

Signifie la date qui n'est pas antérieure à 8 (huit) jours avant la date de rachat et d'annulation des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles concernées.

10.2 Rachat des Secondes Classes de Parts Sociales Préférentielles

La Société est autorisée à racheter les Secondes Classes de Parts Sociales Préférentielles suivant les mêmes règles que celles qui s'appliquent (i) au rachat et à l'annulation de toutes les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles et (ii) à la distribution de la prime d'émission attachée aux Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles à condition que toutes les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles aient été préalablement rachetées et annulées.

10.3 Rachat des Parts Sociales Ordinaires

Les Parts Sociales Ordinaires ne sont pas rachetables.

Art. 11. Transfert de Participations et Droits Préférentiels de Souscription lors de l'émission de nouvelles parts sociales. En complément des termes tels que définis dans les autres dispositions des présents Statuts, chaque mot ou expression qui suivent devront avoir la signification suivante dans le cadre de cet article 11:

«Affiliées» signifie toute Personne, contrôlant, contrôlée ou sous le Contrôle commun de l'un quelconque des Associés, directement ou indirectement;

«Jour Ouvrable» signifie un jour durant lequel les banques sont ouvertes et exerçant des opérations bancaires courantes à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

«Contrôle» signifie détention directe ou indirecte de parts sociales dans le capital social d'une Personne conférant plus de 50% des droits de vote normalement exerçable dans toute assemblée des associés de cette Personne;

«Gage» signifie tout gage, sûreté, droits de préemption, nantissement, prêt hypothécaire, ou créance d'un tiers, enregistrements ou autre engagement préjudiciable;

«Participation» signifie, en ce qui concerne la Société, parts sociales (incluant les Parts Sociales Ordinaires, les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles et les Secondes Classes de Parts Sociales Préférentielles), quotes-parts, ou tout autre type de participation dans le capital social, instruments financiers représentant le capital social, instruments de participation financière, droits de souscription, droits d'option, warrants, obligations convertibles, et tout autre instrument ou droit financier (incluant les «convertible preferred equity certificates») convertibles, échangeables, ou octroyant le droit (immédiatement ou ultérieurement) d'acquérir ou d'obtenir des parts sociales, quote-parts ou tout type de participation dans le capital social, ou des instruments financiers représentant le capital social et tout droit ou option en découlant, correspondant aux parts sociales, quote-parts, ou toute sorte de participation dans le capital social, les instruments financiers représentant le capital social, ou des instruments de participation financière, comme, à titre d'exemple, le droit de vote, le droit de préemption et tout autre droit attaché ainsi que tout autre instrument financier relatif au capital social qui conférerait ultérieurement l'un quelconque des droits énoncés ci-dessus;

«Personne» inclut toute personne physique, société de personnes, société de capitaux et toute association ou organisation, non constituée sous forme de société, qu'elles soient ou non pourvues d'une personnalité morale;

«Tiers» signifie une Personne qui peut être raisonnablement considérée, et qui est dans les faits un tiers, et qui n'est pas une «related party» au sens de l'International Accounting Standard 24) (normes «IAS») pour chacun des Associés. Pour plus de clarté, tout Affilié ne doit pas être considéré comme un Tiers; et

«Cession» signifie (pour les besoins de cet article 11 seulement) toute vente, apport, mise à disposition, usufruit ou toute autre forme de cession, qu'elle soit totale ou partielle, (incluant sans s'y limiter les fusions ou scissions, à titre universel ou particulier, causant directement ou indirectement le transfert de la Participation), qu'elle soit temporaire ou prévue par le biais de contrats à venir (incluant par exemple les swaps, accords de prêts d'instruments, ou opérations similaires), et qu'elle ait ou non une contrepartie en espèce ou en nature; le verbe «céder» et ses déclinaisons devront être interprétés conformément à cette définition.

11.1 Gage négatif

Aucun Associé ne créera, ne conclura d'accord concernant la création, ou ne consentira à la création d'un Gage, directement ou indirectement, sur sa Participation dans la Société, exception faite des Associés de Classe A qui auront le droit de créer, de passer des accords concernant la création d'un nantissement (ou autre sûreté similaire) en faveur d'un Tiers, sur leur Participation, à la condition qu'ils conservent les droits de votes associés à leur Participation en accord avec les termes et les conditions standards des transaction financières et bancaires de ce type et de cette nature.

11.2 Règles générales obligatoires s'appliquant à tout transfert de Parts Sociales

Les Parts Sociales ne sauraient être cédées entre vifs à des non-associés, à moins que les Associés représentant au moins trois-quarts du capital social ne donnent leur accord en assemblée générale des associés. En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliqueront.

11.3 Droit de Sortie Forcée

11.3.1 Dans le cas où les Associés de Classe A reçoivent une offre d'achat d'un Tiers (le «Cessionnaire Proposé») qui l'engage juridiquement et de manière irrévocable, et visant l'intégralité du capital social de la Société, les Associés de Classe A enverront, à chaque Associé de toute Classe une notification écrite préalable 15 (quinze) Jours Ouvrables avant la date de clôture prévue (la «Notification de Sortie Forcée»), indiquant:

- (i) l'identité du Cessionnaire Proposé;
- (ii) le prix par part sociale exprimé en Euro, ainsi que les modalités de paiement convenues avec le Cessionnaire Proposé; et
- (iii) toute autre modalité substantielle et condition de cession convenues avec le Cessionnaire Proposé (incluant, le cas échéant, l'intégralité de l'accord).

11.3.2 Par conséquent, et sous réserve de l'article 11.2, les Associés de Classe A auront le droit (le «Droit de Sortie Forcée»), en envoyant la Notification de Sortie Forcée, de contraindre chacun des Associé de toutes les autres Classes, de céder la totalité de leur participation au Cessionnaire Proposé, ensemble et simultanément, avec la Participation des Associés de Classe A, selon les mêmes termes et conditions (incluant le même prix par part sociale).

11.3.3 Lors de la réception de la Notification de Sortie Forcée, chaque Associé de toutes les autres Classes sera tenu de céder sa Participation, dans la mesure et suite à l'exercice du Droit de Sortie Forcée, en faveur du Cessionnaire Proposé, libérée de tout droit de Gage, au même moment et selon les mêmes termes et conditions (incluant le même prix par part sociale) que la Participation des Associés de Classe A. Dans un souci de clarté, chaque Associé de n'importe quelle Classe devra bénéficier des mêmes droits (incluant le même prix par part sociale) et devra respecter les mêmes obligations (incluant les mêmes déclarations, garanties et engagements) offertes et imposées aux Associés de Classe A par le Cessionnaire Proposé. Aucun des Associés de n'importe quelle Classe ne pourra être contraint de conclure un accord, quel qu'il soit, en rapport avec le Droit de Sortie Forcée à moins que sa responsabilité totale en vertu dudit accord soit plafonnée à un montant égal aux produits reçus de la vente de sa Participation.

11.3.4 Il est néanmoins entendu que les associés de Classe A devront garder les Associés de Classe B et les Associés de Classe D informés, de manière continue, en temps utile et en toute bonne foi, des cessions envisagées, et que l'exercice du Droit de Sortie Forcée par les Associés de Classe A se fera sans préjudice du droit pour les Associés de Classe A d'accepter de tout Associé, d'une classe quelconque, une offre juridiquement contraignante et irrévocable, proposée pendant la procédure de vente décrite au présent article 11.3, et concernant le rachat de l'entièreté du capital social de la Société (c'est-à-dire le capital social détenu par les Associés de Classe A et les Associés de toutes les autres classes) à un prix supérieur à celui proposé par le Cessionnaire Proposé, à condition cependant que les Associé de Classe A n'encourent aucune responsabilité (pré-contractuelle, contractuelle, ou autre) vis-à-vis du Cessionnaire Proposé. En cas d'acceptation par les Associés de Classe A de l'offre présentée par un tel Associé de toute autre classe, les autres Associés de toute autre classe seront tenus de céder à cet Associé leur Participation, ensemble avec la Participation des Associés de Classe A.

11.4 Droit de Sortie Conjointe

11.4.1 Dans l'hypothèse où les Associés de Classe A reçoivent de toute personne (incluant les Associés d'une autre classe) (le «Pollicitant») une offre juridiquement contraignante et irrévocable concernant leur Participation (en tout ou partie) (la «Participation Cible»), les Associés de Classe A seront alors tenus d'envoyer aux Associés de toutes les autres Classes une notification écrite mentionnant (i) l'identité du Pollicitant; (ii) le prix par part sociale exprimé en Euro, ainsi que les modalités de paiement convenues avec le Pollicitant; et (iii) tous autres termes et conditions substantielles de la cession convenus avec le Pollicitant (la «Notification de la Sortie Conjointe»).

11.4.2 Sous réserve de l'article 11.2, chaque Associé de n'importe quelle classe aura le droit (le «Droit de Sortie Conjointe») de céder – dans la même proportion par rapport à la Participation Cible – sa Participation (la «Participation Proposée») au Pollicitant, libérée de tout Gage, au même moment, et selon les mêmes termes et conditions (incluant le même prix par part sociale) que la Participation Cible. Dans un souci de clarté, l'Associé de toute autre Classe qui exercerait son Droit de Sortie Conjointe devra bénéficier des mêmes droits (incluant le même prix par part sociale) et devra se conformer aux mêmes obligations (incluant les mêmes déclarations, garanties et engagements) offertes et imposées Associés de Classe A par le Pollicitant.

11.4.3 Le Droit de Sortie Conjointe devra être exercé, sous peine de déchéance, par le biais d'une notification écrite remise à l'Associé de la Classe A dans les 20 (vingt) Jours Ouvrables de la réception de la Notification de Sortie Conjointe.

11.4.4 Si un Associé de toute autre classe exerce le Droit de Sortie Conjointe, les Associés de Classe A requerront, qu'outre la Participation Cible, et sous réserve de l'article 11.2, le Pollicitant acquiert également la Participation Proposée de l'Associé de toute autre classe qui a exercé le Droit de Sortie Conjointe, au même prix par part sociale, selon les mêmes termes et conditions.

Si le Pollicitant n'est pas disposé à augmenter la Participation devant être acquise, alors les Associés de Classe A devront réduire la Participation Cible afin de permettre à chaque Associé de toute autre Classe ayant exercé le Droit de Sortie Conjointe de vendre proportionnellement leur Participation dans la Société au Pollicitant, étant entendu que, dans un tel cas, la Participation totale qui doit être acquise par le Pollicitant restera le même.

11.5 Droit de préemption

11.5.1 Si un Associé (le «Vendeur») a pour dessein de céder, en tout ou partie, sa Participation dans la Société à un Tiers, ou à tout autre Associé, la procédure suivante doit s'appliquer.

(i) Le Vendeur doit envoyer une notification écrite (la «Notification de Vente») aux autres Associés (chacun d'entre eux, la «Partie Réceptrice») mentionnant son intention de céder (en tout ou partie selon le cas) sa Participation dans la Société (la «Participation à Vendre»).

(ii) Dans un délai maximum de 20 (vingt) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Vente (le «Délai de l'Offre»), chaque Partie Réceptrice aura le droit de soumettre au Vendeur une offre juridiquement contraignante et irrévocable (l' «Offre DP») afin d'acheter directement ou à travers un Affilié de la Partie Réceptrice (l'acheteur de la Participation à Vendre est défini comme l' «Acheteur»), la totalité de la Participation à Vendre détenue par le Vendeur.

L'Offre DP doit indiquer:

- a. le prix en espèce pour la Participation à Vendre (l' «Offre de Prix»);
- b. que l'Offre de Prix n'est sujette à aucun mécanisme d'ajustement et devra être payée en un seul versement à la date de clôture;
- c. une période de validité d'au moins 30 (trente) Jours Ouvrables;
- d. la date de clôture de la cession de la Participation à Vendre du Vendeur à l'Acheteur (qui ne devra pas être ultérieure aux 15 (quinze) jours suivant la date à laquelle les conditions énoncées au point (e) ci-dessous sont remplies);
- e. les principaux termes et conditions de l'Offre DP, à la condition qu'elle ne soit sujette à aucune autre condition que celles relatives aux autorisations requises par toute autorité ou par les lois et règlements en vigueur;
- f. aucune représentation ou garantie autres que celles concernant le titre, le libre transfert, et l'absence de tout Gage, sur la Participation à Vendre, qui sera accordée par le Vendeur sans conditions ni limitations.

(iii) Dans un délai maximum de 15 (quinze) Jours Ouvrables, suivant la réception de l'Offre DP, le Vendeur devra être en mesure de communiquer à la Partie Réceptrice:

- a. son acceptation de l'Offre DP (la «Notification de l'Acceptation») et, dans ce cas, le Vendeur sera tenu de céder la Participation à Vendre dans les conditions de l'article 11.2, qui devra être acquise par l'Acheteur selon les termes et conditions, incluant le Prix de Vente, indiqués dans l'Offre DP. Si un Associé de Classe A est le Vendeur et a accepté l'Offre DP, les Associés de toute autre Classe seront en droit d'exercer leur Droit de Sortie Conjointe; ou
- b. son refus de l'Offre DP (la «Notification de Refus»), étant entendu que, dans le cas où la Notification de l'Acceptation n'est pas reçue dans le délai prévu ci-haut, l'Offre DP devra être considérée comme refusée. Dans un tel cas, la cession de la Participation à Vendre peut être réalisée (et les Associés d'une quelconque autre classe seront en droit d'exercer le Droit de Sortie Conjointe) dans le délai subséquent de 180 (cent quatre-vingts) Jours Ouvrables, et uniquement pour un prix par part sociale supérieur au Prix de Vente, à la condition cependant, qu'au cas où la cession de la Participation à Vendre n'est pas réalisée dans les 180 (cent quatre-vingts) Jours Ouvrables suivant la réception la Notification de Vente, la cession de la Participation à Vendre sera alors soumise aux dispositions de l'article 11.5 (Droit de Préemption).

(iv) Dans le cas où aucune Offre DP n'est exprimée dans le Délai de l'Offre, le Vendeur sera libre de céder la Participation à Vendre, dans les conditions de l'article 11.2 (et les Associés de n'importe quelle classe seront en droit d'exercer leur Droit de Sortie Conjointe).

11.5.2 Dans le cas où les Associés de la Classe A ont envoyé la Notification de Sortie Forcée, la procédure prévue à l'article 11.5 (Droit de Préemption) ne s'appliquera pas, sans préjudice des dispositions exposées à l'article 11.3.4.

11.6. Chacun des associés de la Société, sans regard au nombre de Parts Sociales détenues dans le capital social de la Société aura le droit préférentiel de souscrire, proportionnellement, pour la totalité ou en partie, à toutes nouvelles Parts Sociales ou de toutes autres classes de parts sociales que la Société pourrait, de temps à autre, proposer d'émettre en vertu d'une augmentation de capital réalisée pour tout Associé et/ou tout Tiers. La portion proportionnelle de l'Associé devra être le ratio du nombre de parts sociales en circulation de la classe dont il est question, détenue par l'Associé à la date de et immédiatement avant la résolution de l'augmentation de capital, par la somme de toutes les parts sociales en circulation détenues par tous les Associés à une telle date. Toutes nouvelles Parts Sociales ou toutes autres classes de parts sociales émises pour chacun des Associés souscrivant par le biais de l'exercice de leur droit préférentiel de souscription devra se rattacher à la même classe de Part Sociale que chacun des Associés possède.

Si un tiers devait souscrire aux nouvelles Parts Sociales ou à toutes autres classes de parts sociales, la Société émettra à cet égard une nouvelle classe de part sociale additionnelle.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suppression des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'associé unique ou de l'un des Associés.

Art. 13. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas où plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), de même classe ou de classes différentes, et qui ne sont pas nécessairement Associés de la Société.

Les gérants peuvent être révoqués ad nutum. Sauf disposition contraire, unanimement consentie par les Associés, les gérants de la Société seront nommés de la manière suivante:

a) au moins deux gérants choisis parmi une liste proposée collectivement par les Associés de la Classe A (les «Gérants de Classe A»);

b) un gérant choisi parmi une liste proposée par les Associés de Classe D (le «Gérant de Classe D»), à la condition qu'ils détiennent (et continuent de détenir) une Participation dans l'actionnariat de la Société au moins égale à 50% de la Participation détenue par les Associés de Classe D au 9 novembre 2011, une telle Participation représentant le montant de Parts Sociales de Classe D émises par la Société et souscrites par les Associés de Classe D au 9 novembre 2011, c'est-à-dire un total de 12.351.213 (douze millions trois cent cinquante et un mille deux cent treize) Parts Sociales de Classe D représentées par 12.127 (douze mille cent vingt-sept) Parts Sociales Ordinaires D, 123.391 (cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-onze) Parts Sociales de Classe D1 et 12.215.695 (douze millions deux cent quinze mille six cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de Classe D2 (la «Participation Minimum de Classe D»).

Si la Participation des Associés de Classe D tombe en deçà de la Participation Minimum de Classe D, les Associés de Classe D doivent inviter le Gérant de Classe D à démissionner de ses fonctions et les Associés de Classe D auront le droit de nommer une personne qui sera invitée au moins une fois par an à assister, à titre d'observateur, à la réunion du Conseil de gérance, tant que les Associés de Classe D détiendront (et continueront de détenir) une Participation d'au moins 30% de la Participation détenue par les Associés de Classe D au 9 novembre 2011, une telle Participation représentant le montant de Parts Sociales de Classe D émises par la Société et souscrites par les Associés de Classe D au 9 novembre 2011, c'est-à-dire un total de 12.351.213 (douze millions trois cent cinquante-et-un mille deux cent treize) Parts Sociales de Classe D représentées par 12.127 (douze mille cent vingt-sept) Parts Sociales Ordinaires D, 123.391 (cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-onze) Parts Sociales de Classe D1 et 12.215.695 (douze millions deux cent quinze mille six cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de Classe D2.

Dans le cas où le Gérant de Classe D met un terme à ses fonctions, pour quelque raison que ce soit, un nouveau Gérant de Classe D sera nommé parmi une liste proposée par les Associés de Classe D, à la condition qu'ils détiennent (et continuent de détenir) une participation au minimum égale à la Participation Minimum de Classe D.

Tant que l'Associé de la Classe D détient un pourcentage du capital social de la Société non inférieur à 7,47%, une personne désignée par les Associés de Classe C sera invitée au moins une fois par an à assister, à titre d'observateur, à une réunion du Conseil de Gérance de la Société.

Art. 14. Le Conseil de Gérance a les pleins pouvoirs pour réaliser les actes nécessaires et utiles à l'objet social de la Société, dans la mesure où les termes de cet article auront été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Dans le cas où la Société a seulement un gérant, il exerce tous les pouvoirs accordés au Conseil de Gérance.

Le Conseil de gérance devra choisir parmi les Gérants de la Classe A, un président, et le président sera toujours le Gérant de la Classe A dans le cas où il n'y aurait qu'un Gérant de Classe A; en l'absence du président, un autre Gérant de Classe A pourra présider la réunion.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et agir, seulement si une majorité de ses membres sont présents ou représentés, procuration pouvant être donnée à un gérant, par lettre, télégramme ou télex. En cas d'urgence, les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fac-similé.

Les gérants peuvent participer à toute réunion du Conseil de Gérance par voie de vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire qui permette de les identifier. Ces moyens de communications doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant leur participation effective à la réunion, dont les délibérations doivent être diffusées sans interruption. La participation à une réunion de cette manière équivaut à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée tenue au siège social de la Société.

Les résolutions signées par tous les gérants seront valides et contraignantes de la même manière que si elles avaient été passées en réunion du Conseil de Gérance dûment convoqué et réuni. Ces signatures doivent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'un même document définissant avec précision les termes de la résolution et doivent être matérialisées par une lettre, un téléfax, ou un télex.

Les résolutions du Conseil de Gérance doivent être adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

La Société sera liée par la signature conjointe de 2 (deux) Gérants de la Classe A ou dans le cas d'un seul gérant de classe A, par sa seule signature, ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir d'une telle signature a été

délégué par le Conseil de Gérance. Dans le cas où le Conseil de Gérance est composé d'1 (un) membre seulement, la Société sera liée par la signature du gérant unique.

Art. 15. Le Gérant ou les Gérants (le cas échéant) n'encoure(nt), en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle liée à un engagement régulièrement pris par elle/lui/eux au nom de la Société.

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg au siège social, ou tout autre lieu indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai, à 13.00 heures.

Dans le cas où ledit jour est un jour férié, la réunion est tenue le prochain jour ouvrable qui suit.

Toute assemblée générale des Associés sera convoquée par le Conseil de Gérance ou le gérant unique (le cas échéant), à défaut par les associés représentant plus de la moitié du capital souscrit de la Société.

Convocations écrites de toute assemblée générale des Associés et précisant l'ordre du jour seront faites conformément à la Loi et seront envoyées à chaque associé au moins huit (8) jours à l'avance de l'assemblée. Si l'entièreté du capital souscrit est représentée lors de l'assemblée, l'assemblée peut être alors tenue sans convocation préalable."

Art. 18. Chaque Associé pourra prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à sa détention de parts sociales (c'est-à-dire, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, et les Parts Sociales de Classe E). Les décisions collectives sont régulières seulement dans la mesure où elles sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Dans le cas d'un associé unique, il exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Néanmoins, les délibérations modifiant les Statuts de la Société doivent être adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi, à l'exception des:

A. délibérations de l'assemblée générale des associés de la Société concernant:

(i) les augmentations de capital de la société non avalisées par un rapport d'évaluation préparé par un réviseur expert tiers indépendant, de renommée internationale de premier plan, concernant la Juste Valeur Marchande (JVM) de ces augmentations de capital;

(ii) les fusions de la Société non avalisées par un rapport d'évaluation préparé par un réviseur expert tiers indépendant, de renommée internationale de premier plan, concernant la Juste Valeur marchande (JVM) de la parité d'échange; et

(iii) les scissions non proportionnelle de la Société pour laquelle la parité d'échange doit être préparée et réalisée par un expert indépendant agréé et opérant conformément à la loi applicable,

et qui doivent être décidées par un vote des associés représentant au moins 95% du capital social de la Société; et des:

B. délibérations de l'assemblée générale de la Société concernant toute modification de sa clause d'objet social qui doivent être décidées par un vote favorable de tous les Associés représentant ainsi 100% du capital social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes de la Société tels qu'indiqués dans les comptes annuels, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale, jusqu'à ce que la réserve légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les associés, à la majorité prévue par la loi ou l'associé unique (le cas échéant) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article précédent l'assemblée générale des associés de la Société, ou l'associé unique (le cas échéant) peut, sur proposition du Conseil de Gérance, ou de le gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance ou le gérant unique (le cas échéant), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation prévue par la Loi ou les Statuts.

Art. 21. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés. L'assemblée générale des Associés déterminera les pouvoirs des liquidateurs et leur rémunération.

Art. 22. La Loi s'applique dans tous les cas où les présents Statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques contraires.»

Neuvième résolution:

Il est unanimement décidé de (i) prendre acte de la démission de (a) VALON S.A., (b) LANNAGE S.A. et de (c) M. Hervé Hautin de leur mandat respectif de gérant de la Société avec effet au 9 novembre 2011, et de (ii) nommer les

personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet à partir du 7 novembre 2011 et pour une durée indéterminée:

(a) en tant que Gérants de Classe A:

(i) Jean BODONI, né le 12 juillet 1949 à Ixelles, Belgique, habitant rue Mathias Goergen L-8028 Strassen;

(ii) Sébastien WIANDER, né le 22 août 1977 à Verviers, Belgique résidant professionnellement 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

(b) En tant que Gérant de classe D:

(i) Eric SCUSSEL, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt, France, résidant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille euros.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. DE KERCHOVE, E. HEIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15123. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011168246/1560.

(110194235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Nefertoum, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170876/9.

(110198247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Nelissen Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 100.544.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 13/12/2011.

Référence de publication: 2011170877/10.

(110198758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.068.

Les comptes annuels au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul / Paul Clarke.

Référence de publication: 2011170878/10.

(110198277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Novimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 1, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.963.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011170885/9.
(110198334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

OB Partnership GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 14, Montée du Grund.
R.C.S. Luxembourg B 153.283.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011170886/11.
(110198505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Sandstorm Gold (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.129.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Sandstorm Gold Ltd., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of British Columbia, Canada, having its address at Suite 1400, 400 Burrard Street, Vancouver, B.C. V6C 3A6, Canada and registered with the British Columbia corporate registry under number BC0786375, here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Sandstorm Gold (Luxembourg).

Art. 3. Purpose. The Company's primary purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also engage in the trade of commodities, including gold, silver, base metals and other commodities, produced outside of Luxembourg and subsequently sell them to third parties.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance,

loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (25,000.-USD) divided into twenty-five thousand (25 000) shares with a nominal value of one United States Dollar (1 USD) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventyfive percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

All the twenty-five thousand (25 000) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Sandstorm Gold Ltd. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 25,000.(twenty-five thousand United States Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Miss Annick Magermans, born on the 22nd May 1976, in Verviers, Belgium, residing professionally at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg is appointed as sole manager of the Company for an undetermined duration;

2) The registered office of the Company shall be established at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sandstorm Gold Ltd., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de la Province de la Colombie Britannique, Canada, ayant son adresse au 400 Burrard Street, Suite 1400, Vancouver, B.C. V6C 3A6, Canada et immatriculée auprès du British Columbia Corporate Registry sous le numéro BC0786375, Ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Sandstorm Gold (Luxembourg).

Art. 3. Objet. L'objet premier de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également faire du commerce de marchandises, y compris d'or, d'argent, de métaux de base et d'autres marchandises, produits en dehors du Luxembourg et ensuite les vendre à des tiers.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (25.000,-USD), divisé en vingt-cinq mille (25 000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription - Paiement

L'intégralité des vingt-cinq mille (25 000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Sandstorm Gold Ltd. susnommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de vingt-cinq mille dollars américains (25.000,-USD) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300.).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Mme Annick Magermans, née le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique et résidant au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49659. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168473/406.

(110195530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

OB Parntership S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 2.000,00.**

Siège social: L-1645 Luxembourg, 14, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 153.289.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011170887/11.

(110198507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Olive Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170891/10.

(110198475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Operativa Internacional Portuaria (O.I.P.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.117.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170893/10.

(110198474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Ophis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 54.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
OPHIS HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011170894/11.

(110198496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Orthopédie Pro-Technik, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 124A, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 45.349.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170896/9.

(110198344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Le Ramoneur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 36, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 114.632.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Vitor Manuel NETO ANDRADE, ramoneur, né à Vendas Novas (Portugal), le 15 juillet 1955, demeurant à L-3616 Kayl, 36, rue du Commerce,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée Le Ramoneur S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-3616 Kayl, 36, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114 632 (ci-après «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1007, du 23 mai 2006.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société, préqualifiée.

Que le comparant, réunissant entre ses mains la totalité des parts sociales de la Société, a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que par la présente, le comparant, en tant qu'associé unique dissout la société «Le Ramoneur S.à r.l.», avec effet immédiat.

Qu'il déclare, avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare encore que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné et qu'en qualité d'associé unique il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associé unique, qui est également le gérant unique donne décharge pleine et entière pour son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société dissoute sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Déclaration du comparant

Le comparant déclare que les actifs de la Société à liquider ne serviront pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou à des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la Société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Andrade, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2011. Relation: LAC/2011/53276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le mercredi 7 décembre 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011170038/50.

(110197267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.